



Comité de Bassin

Séance plénière du 6 avril 2023

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (1 ex.)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

1. Liste de diffusion	1
2. Ordre du jour.....	3
3. Projet de procès-verbal.....	4
4. Liste de présence	40



Comité de bassin Séance plénière

**Jeudi 6 avril 2023
de 10h à 13h**

au siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
(9 avenue Buffon - CS 36339 - 45063 Orléans cedex 2)

En présentiel et en visioconférence

<https://us02web.zoom.us/j/88219764767>
ID de réunion : 882 1976 4767

Ordre du jour

Pour délibération du CB : D

POINT D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

Retour sur les auditions de la délégation du comité de bassin sur le territoire de la Sèvre niortaise

INSTANCES

1. Approbation du procès-verbal du 29 novembre 2022..... D
2. Élection au Comité national de l'eau

PROGRAMME / PLANIFICATION

1. Plan de résilience / volet stratégique D
 - Plan d'adaptation au changement climatique 2023
2. Plan de résilience / volet opérationnel D
 - Modification du document de cadrage (avis conforme du comité de bassin) du 11^e programme
3. Gestion par l'agence de l'eau de mesures du fonds vert D
 - Modification du document de cadrage (avis conforme du comité de bassin) du 11^e programme

PLANIFICATION

- Préparation du 4^e cycle de la directive cadre sur l'eau (2028-2033) D
- Programme de travail du comité de bassin et orientations
 - Démarches de prospective territoriale et climatique

INSTANCES

- Règlement intérieur du comité de bassin D
- Amendements divers

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Je propose de démarrer nos travaux en vous saluant toutes et tous et en vous remerciant de votre présence très nombreuse et exceptionnelle qui résulte de l'actualité sur le sujet de l'eau.

Je salue également la présence de :

- Mme Engström, notre préfète coordinatrice ;
- M. Gutton, directeur général de l'agence de l'eau, que je tiens à féliciter parce qu'il a reçu récemment l'ordre national du Mérite.

[Applaudissements]

M. GUTTON :

J'avais sollicité Mme Engström pour cette décoration mais il a fallu reporter la séance et je n'ai pas pu le faire devant le conseil d'administration. En effet, je voulais dédier cette décoration aux équipes de l'agence de l'eau qui portent au quotidien les politiques de l'agence de l'eau, mais également aux membres de nos instances, à la fois « comité de bassin » et « conseil d'administration », qui portent sur le territoire les politiques de l'eau. Nous savons que ce n'est pas toujours facile mais c'est véritablement un sujet à la fois essentiel et passionnant.

M. le président :

Je vous félicite, M. le Directeur, au nom des membres du comité de bassin, pour la très grande attention que vous portez à la légitimité de cette structure. Je pense que c'est important dans le contexte actuel de rappeler qu'il existe une agence de l'eau et un comité de bassin et que chacun, dans son rôle, essaie d'apporter sa contribution à l'élaboration de cette politique publique.

Je tiens à accueillir tous les membres présents ici, mais aussi tous ceux qui sont en visioconférence, et ils sont nombreux. Je salue notamment la présence de Mme Le Feur, députée du Finistère, qui représente l'Assemblée nationale, et de M. Pointereau, sénateur du Cher, qui représente le Sénat.

Nous allons commencer par une bien triste nouvelle puisque le 30 décembre dernier, nous avons appris avec une grande tristesse le décès de Mme Véfa Kerguillec, conseillère municipale de la Ville de Brest et vice-présidente de Brest Métropole chargée de l'eau et de l'assainissement. Mme Kerguillec était membre de notre comité de bassin. Je vous propose donc, avant de démarrer nos travaux, d'observer une minute de silence.

Minute de silence en la mémoire de Mme Véfa Kerguillec.

M. le président :

Je vous remercie. Nous avons la chance d'avoir parmi nous des étudiants en master « politiques publiques » de l'université d'Orléans, que je salue. Ils travaillent sur la gouvernance de l'eau et les questions relatives à la bonne gestion quantitative et qualitative.

Nous accueillons également quelques visiteurs en présentiel :

- M. Guy Moreau, qui accompagne et qui doit succéder M. Claude Gaulandau, dont c'est la dernière séance ;
- M. Bruno Gabris, président de l'Association agréée des pêcheurs professionnels du bassin Loire-Bretagne, qui accompagne M. Boisneau.

En effet, cette possibilité est inscrite dans le règlement intérieur du comité de bassin. Évidemment, le public ne peut prendre part ni aux débats ni aux votes.

Par ailleurs, je vous indique dès à présent que la prochaine séance plénière du comité de bassin aura lieu le mardi 4 juillet – et non le mercredi 5 juillet comme initialement prévu – à Bourges. Je tiens à remercier Mme Félix qui nous accueillera à cette occasion. J'en profite pour l'excuser puisqu'elle n'a pas pu être présente à nos côtés aujourd'hui.

Sans plus attendre, je donne la parole à M. Gutton qui va nous indiquer le déroulement de la journée.

M. GUTTON :

Pour rappel, nous avons à l'ordre du jour l'approbation du procès-verbal du dernier comité qui s'est tenu à Angers le 29 novembre dernier.

Nous avons également une élection pour le Comité national de l'eau, puisque Mme Riffaud, qui représentait le comité de bassin à ce comité, a démissionné.

Nous reviendrons sur le plan gouvernemental. Je salue la présence de Damien Lamotte qui est le commissaire du gouvernement auprès de l'établissement, sous-directeur à la Direction de l'eau et de la biodiversité et ancien DDT de l'Indre-et-Loire. Il nous présentera une synthèse de ce plan gouvernemental. J'imagine que dans les mois qui viennent nous y reviendrons régulièrement puisque c'est le cadrage général. Nous aurons ensuite à le décliner sur nos territoires. Certaines mesures débiteront dès 2023 tandis que d'autres seront mises en œuvre dans les années qui suivront.

Nous reviendrons également sur la modification de notre 11^e programme dans le cadre de notre plan de résilience, puisque de façon anticipée, le conseil d'administration de l'agence avait travaillé sur des modifications de notre programme d'intervention, avec la mise en place d'appels à projets pour répondre aux orientations du plan Eau gouvernemental.

Puis, nous aurons un point sur la préparation du prochain cycle de la directive-cadre sur l'eau 2028-2033.

Nous aborderons également le fonctionnement de notre comité de bassin avec quelques ajustements du règlement intérieur.

De façon matérielle, ce comité de bassin se déroule en présentiel. Ceux qui sont en visioconférence ne le voient pas mais la salle Sologne de l'agence de l'eau est véritablement comble. Cela fait plaisir de la voir ainsi fournie. Vous êtes nombreux également en visioconférence. Nous rappelons les règles de couper son micro mais aussi de solliciter la parole en levant la main, possibilité que vous avez sur l'application Zoom dans la nomenclature en bas de votre écran.

Je rappelle que les séances sont enregistrées. Là aussi, quelquefois, certains reprochent un manque de transparence mais ce n'est pas le cas. Tant pour le conseil d'administration que pour le comité de bassin, l'ensemble des débats sont enregistrés, retranscrits et ensuite diffusés, après approbation par les instances, sur le site internet de l'agence de l'eau.

Puis, nous aurons des votes à réaliser. Cela fait longtemps que vous n'avez pas utilisé l'application Provote. Le secrétariat des instances assurera l'animation des votes. Il est rappelé que chaque membre ne peut disposer de plus de deux pouvoirs.

Nous vous proposons, si le président en est d'accord, de faire un petit test sur Provote.

M. le président :

Nous allons le faire sur le procès-verbal. Nous pouvons donc démarrer notre ordre du jour.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2022

Point « instances » n° 1 de l'ordre du jour

M. le président :

Avez-vous des observations sur ce procès-verbal ? Nous avons deux observations. La parole est à M. Méry.

M. MÉRY :

J'ai une observation page 28. Dans mon intervention, la phrase qui est écrite ne signifie absolument rien. J'aurais évoqué « une redevance complémentaire que pourraient collecter par les EPTB ». Vous comprenez que cela a une signification limitée.

Il faudrait mettre « une redevance complémentaire qui pourrait être collectée par les EPTB », ou en retirant le « par », « une redevance complémentaire que pourraient collecter les EPTB ». Vous choisissez. À ce moment-là, on retombe sur le sens que j'imaginai lors de mon intervention.

M. BOISNEAU :

Page 58, deuxième paragraphe, j'essaie encore une fois de faire de la pédagogie en expliquant le cycle de l'eau puisque certains continuent à l'ignorer. À la deuxième ligne, j'avais rappelé de manière brève que l'eau circule dans quatre dimensions. Il est écrit : « La dimension la plus connue, c'est la dimension aval ». Un mot a sauté. C'est la dimension amont/aval. C'est juste un mot qui a sauté. Je vous remercie.

M. le président :

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote en retenant les propositions qui viennent d'être faites. Tous les membres votent.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 29 novembre 2022.*
- **Adoptée à la majorité (121 voix pour, 3 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2023-01 du 6 avril 2022.

M. le président :

J'en profite pour adresser, au nom du comité de bassin, tous nos vœux de prompt rétablissement à M. Michel qui a eu quelques petits soucis de santé, qui ne peut pas être des nôtres aujourd'hui et que nous saluons bien évidemment.

POINT D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

Retour sur les auditions de la délégation du comité de bassin sur le territoire de la Sèvre niortaise

M. le président :

L'actualité est importante en ce moment puisque le plan gouvernemental est sorti. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans un deuxième temps. Je voudrais commencer ce comité de bassin par vous rapporter le travail que la mission, que vous avez décidé de mettre en place, a réalisé ces dernières semaines autour du dossier de Sainte-Soline.

Je rappelle que lors de notre dernier comité de bassin, nous avons pris la décision collectivement d'engager un travail d'écoute du territoire compte tenu de ce que nous avons tous vu malheureusement à la télévision lors de la première manifestation qui avait eu lieu en octobre. Nous avons tous été choqués par ces images. Nous avons collectivement décidé d'aller à l'écoute des agriculteurs, des élus locaux et des associations pour comprendre ce qui se passait à Sainte-Soline.

Nous avons organisé notre délégation autour de Mme Félix, M. Albert et M. Gandrieau pour les élus, M. Deguet et M. Couturier pour les associations environnementales, et M. Méry, M. Noyau et Mme Schaepelynck pour la partie économique.

Nous avons organisé un déplacement. Puis, nous avons eu un certain nombre de visioconférences avec tous ceux qui ont accepté d'être entendus, et finalement, ils ont tous voulu parler.

Nous allons passer une demi-heure sur le sujet et pas plus. Je ne souhaite pas, en accord avec l'ensemble de la délégation, qu'il y ait un débat sur ce point ce matin. Il s'agit seulement de vous rendre compte de ce que nous avons entendu. Puis, je vous promets que dans un deuxième temps, au comité de bassin du mois de juillet, nous vous ferons des propositions.

Ce travail se veut collectif, dans le respect des uns et des autres et avec la volonté ferme de trouver un chemin pour Sainte-Soline. Imaginez dans quelle détresse se trouve ce petit village de 350 habitants aujourd'hui.

La première chose que je voudrais redire, c'est que toute forme de violence est inacceptable et doit être condamnée. Ce que nous avons vu encore tout récemment est insupportable. Si le parlement de l'eau que nous sommes n'est pas capable collectivement de s'entendre pour faire des propositions, inutile de vous dire que notre pays ira à la dérive. La question de la tension sur l'eau ne fera que s'accroître. Il nous faut donc, ensemble et collectivement, être capables d'aborder ces questions.

Je ne vais pas vous dire mon sentiment, mais vous exprimer ce que j'ai entendu de la part des uns et des autres : une très grande détresse, une très grande souffrance de la part des agriculteurs. Je tiens à saluer la Coop de l'eau et son président ; ils sont vraiment remarquables. J'ai vu un monde agricole perdu. J'ai vu aussi des associations déboussolées, des pêcheurs, des consommateurs, des élus locaux à la recherche d'une réponse à ce qui se passait. J'ai vu un territoire blessé. Notre responsabilité à tous est de les aider. J'ai également entendu un appel à l'aide. De part et d'autre, j'ai entendu des hommes et des femmes nous dire : « Aidez-nous, merci d'être venus à notre rencontre, merci de nous avoir écoutés ».

Ce travail doit être collectif. J'ai donc proposé à M. Gandrieau de prendre la parole pour cinq minutes pour nous parler des études de l'eau et de son partage.

J'ai proposé à M. Albert de nous parler de la gouvernance territoriale.

Puis, j'ai proposé à Mme Félix de nous parler des contreparties et de la situation des engagements des uns et des autres.

Nous terminerons, si vous le voulez bien, par une expression de deux grands collègues de notre comité de bassin : le collègue des acteurs dits non économiques, avec une prise de parole de M. Deguet, et le collègue des acteurs dits économiques, avec une prise de parole de M. Noyau et Mme Schaepeynck.

Ce n'est pas que je refuse le débat mais vous imaginez bien que si nous engageons le débat, il nous faudrait plusieurs heures. Par contre, je vous promets qu'au comité de bassin du mois de juillet, nous prendrons le temps collectivement. Ce que je voulais ce matin, c'est surtout vous dire ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu, et vous donner la possibilité de mieux appréhender ce dossier. Mes chers collègues, vous avez donc la parole.

M. DEGUET :

J'ai bien noté qu'il n'y avait pas de débat. Néanmoins, j'aurais souhaité qu'il puisse y avoir des prises de parole, si tel devait être le cas, pour les membres de ce comité.

M. GANDRIEAU :

En ces moments où la violence et la haine sont omniprésentes sur ce territoire, je voudrais indiquer que je suis aussi présent sur ce territoire. J'habite un petit peu à l'ouest, donc j'ai les deux pieds dans ce Marais poitevin. J'ai souhaité participer à la mission parce que je connais un peu le territoire. Puis, j'étais effaré par la violence qui existe envers les familles. Je me disais qu'il fallait que j'apporte mon expérience de trente-cinq ans de gestion de l'eau sur ce territoire, ayant connu mille péripéties, y compris des moments très difficiles dans les années 80 que beaucoup n'ont pas connus.

J'ai décidé de présenter le territoire. Je pense qu'il faut rappeler où nous sommes. Sainte-Soline se trouve carrément à l'est. Le Marais poitevin, c'est la base de départ de tout ce qui se passe aujourd'hui. Il fait à peu près 1 000 km² sur les 6 000 km² de l'ensemble des bassins d'alimentation

du Marais poitevin qui comprennent deux fleuves : Le Lay et la Sèvre niortaise, avec des affluents importants comme la Vendée, l'Autize, le Mignon et la Courance. 6.000 m² correspondent à peu près à la surface du département des Deux-Sèvres, un tout petit peu moins que le département du Loiret que certains connaissent bien. C'est pour vous donner un ordre de grandeur. Ces deux fleuves se déversent dans le pertuis Breton et dans la baie de l'Aiguillon.

La caractéristique du Marais poitevin est finalement la base de départ de tout ce qui se passe. Il a été asséché, après la guerre de Cent Ans, par Henri IV. Cela me rappelle ce que j'ai entendu ce matin. Bizarrement, l'archevêque de Poitiers prend position contre les bassines. S'il avait pris position contre l'assèchement du marais, je pense qu'il aurait été excommunié à l'époque puisque ce sont des moines qui ont démarré cet assèchement, s'agissant d'une zone qui était très inondée. C'est l'ancien golfe des Pictons.

Le Marais poitevin fait à peu près 1 000 km² (100 000 ha) et compte 100 000 habitants. Il y a beaucoup d'habitations sur ce territoire, ce qui complexifie sa gestion. La zone des marais mouillés se trouve autour. Parmi les deux grandes zones riches en biodiversité, la zone des marais prairiaux de l'ouest est la plus connue, appelée aussi la Venise verte. Quand vous visiterez le Marais poitevin, allez voir la baie, vous constaterez la richesse de la biodiversité qui existe. La plaine est donc tout autour, avec un développement important de l'irrigation sur ce territoire.

Il y a trois départements sur ce territoire : la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime, avec trois Sage et une coordination qui est réalisée par l'établissement public du Marais poitevin qui a été désigné comme un service de l'État pour venir mettre un peu d'ordre dans tout cela. Je peux vous dire qu'il a réussi au-delà de sa mission. Tout le monde plébiscite l'établissement public du Marais poitevin aujourd'hui pour qu'il poursuive cette mission. C'est important.

Le territoire comprend donc trois départements, deux régions, trois Sage et deux fleuves. Maintenant, nous allons rentrer un peu plus dans le détail.

Le territoire où nous sommes intervenus compte quatre unités de gestion qui sont clairement identifiées comme étant le Lambon, le Mignon-Courance, la Sèvre niortaise amont et la Sèvre niortaise moyenne. Est exclue de cette gestion par le protocole la Sèvre niortaise qui est réalimentée par la Touche Poupard. Il faut faire attention, nous parlons d'un territoire qui représente à peu près un tiers de l'ensemble.

Puis, d'autres territoires ont déjà travaillé. Par exemple en Vendée, 25 réserves ont déjà été créées, avec 11 millions de mètres cubes. Je connais un peu moins ce qui se passe ici mais il paraît que c'est plus compliqué. Il faut connaître tout cela. Ainsi, tous les éléments qui vont suivre concernent bien ce territoire. C'était la présentation de départ. Maintenant, je rentre dans le vif du sujet.

Sur ce territoire, les volumes en jeu sont importants. L'eau potable représente à peu près 10 à 12 millions de mètres cubes par an, hors la Touche Poupard.

Pour l'irrigation agricole, on était parti en 2003 de 24 millions de mètres cubes pour terminer aujourd'hui sur un objectif de 14 millions de mètres cubes. 12 millions de mètres cubes sont inscrits dans le protocole tandis que 2 millions sont déjà créés en réserve et sont gérés à part.

La part industrielle est faible, entre 250 000 et 300 000 m³. Par contre, beaucoup d'industriels sont raccordés à l'eau potable. Il faut savoir que beaucoup de prélèvements sont faits sur la nappe phréatique.

Aujourd'hui, le protocole indique que sur ces 24 millions de mètres cubes de départ, 12 millions sont dans le protocole – je fais exprès d'arrondir –, 6 millions sont possibles d'être prélevés pendant la période de basses eaux et 6 millions seraient créés en réserve de substitution, donc avec des prélèvements en période de hautes eaux. La question qui se pose est la suivante : est-il possible de prélever ces volumes tout en respectant les milieux ?

M. le président :

Cette précision de M. Gandrieau est importante : de 24 millions de droits historiques, on ramène le projet à 12 millions, dont 6 millions de mètres cubes en substitution à peu près.

M. GANDRIEAU :

Ces 24 millions représentaient les volumes prélevés en 2003, pas autorisés, des volumes prélevés qui ont baissé progressivement à 9 millions par des restrictions et des économies. Si l'on demandait leurs besoins aux gens, ils diraient 24 millions de mètres cubes. Aujourd'hui, on se limite à 12 millions, avec un respect des objectifs fixés.

Il faut bien comprendre le fonctionnement de cette nappe qui est en bordure du Marais poitevin. Le socle est par-dessus. Quand les montagnes se sont créées – c'était plat avant –, les choses se sont mis les unes sur les autres.

Dans le Dogger, une nappe libre déborde sur le marais qui se remplit par les puits, avec des failles qui circulent de façon préférentielle. Puis, à un moment, elle devient captive.

La deuxième nappe se trouve dans l'infra-Toarcien Jurassique inférieur. Elle a la caractéristique d'être libre au début mais après, très rapidement, elle devient captive. Il y a très peu de relations entre les deux.

Les nappes, qu'elles soient du Dogger ou du Lias, débordent et donnent des sources dans les rivières. Elle coule sur la partie Dogger libre. Elle est pleine très rapidement. Puis, elle déborde dans le marais dans des quantités très importantes ou alimente certains cours d'eau (Mignon, Courance, Autize...). Elle évacue donc de l'eau. Les quantités qui ont été estimées sont impressionnantes, avec de grandes difficultés pour mesurer l'ensemble de ces sources.

Par contre, j'ai des éléments sur les rivières. Cela va de 100 millions sur Le Lay, en période de hautes eaux, à 1 milliard de mètres cubes qui s'évacuent vers l'océan. Ce sont des quantités très importantes.

Ensuite, cette nappe phréatique a une spécificité qui n'existe pas partout. Elle ne peut pas être comparée avec la nappe de Beauce ni avec d'autres nappes. Ce n'est pas la même chose. Il existe au moins une spécificité qui est très importante, c'est qu'elle se renouvelle tous les ans, quelle que soit la pluviométrie. Elle déborde plus ou moins longtemps, mais elle se renouvelle. En la matière, je contredis certains scientifiques qui disent que certaines nappes ne se renouvellent pas. Pour celle-ci, c'est le cas et nous avons les preuves.

Nous avons auditionné le BRGM. Ils ont fait beaucoup d'études. Les principaux résultats sont là. Des comparaisons sont faites en termes d'incidences sur les eaux souterraines. Nous avons une diminution en période hivernale avec le prélèvement des 6 millions de mètres cubes. Il s'agit d'une diminution modérée du niveau d'eau de - 0,2 à - 1 m, uniquement autour des forages utilisés pour le remplissage. L'impact sur la nappe est donc très limité.

En matière d'incidence sur les rivières, nous avons une diminution faible des débits, un peu plus sur le Mignon-Courance que sur la Sèvre qui est peu en relation. Au printemps et en été, on note une amélioration significative des niveaux d'eau, avec une incidence sur les rivières de + 5 % à + 40 % sur le Mignon.

Puis, j'ai résumé les motifs de contestation des opposants en trois points. Le premier est une remise en cause de l'outil utilisé, à savoir le modèle Jurassique pour l'estimation des effets en période de basses eaux. Je pense que tout scientifique qui se respecte ne peut pas remettre en cause ce modèle Jurassique. Par contre, il y a un véritable travail à effectuer sur la dimension de la maille. C'est technique. L'ensemble des prélèvements est effectué sur une dimension de 1 km. Le BRGM propose très rapidement de pouvoir descendre cette maille à 500 m, voire 300 m, ce qui permettrait d'identifier des incidences plus précises sur certains milieux humides.

Il reste donc un travail à faire mais globalement, les résultats qu'apporte le BRGM sont bons. Il est quand même difficile de remettre en cause ce modèle Jurassique que certains grands experts ne contestent pas.

Ensuite, les opposants évoquent une minimisation de l'impact du remplissage des retenues en hiver. C'est la grande question. Il y a eu un impact, par exemple, sur le remplissage de la retenue de Mauzé-sur-le-Mignon. Une des solutions que tout le monde connaît consiste à coupler les indicateurs piézométriques avec les indicateurs de surface attenants.

Puis, le dernier point, c'est la non-prise en compte du réchauffement climatique, mais c'est en train de se faire. Je pense que nous allons y arriver.

En conclusion, qui devons-nous croire ? J'ai mis une petite diapositive qui représente ce qui a été accompli sur le secteur des Autizes, avec la remontée de nappe et la création de réserves en 2007 et en 2011.

J'espère que la raison va l'emporter. La vérité est souvent à mi-chemin. Ce n'est ni tout blanc ni tout noir. Ce sera peut-être demain les couleurs de l'arc-en-ciel. C'est peut-être un vœu pieux. Néanmoins, un proverbe dit qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. C'est valable pour tout le monde.

Depuis trente-cinq ans, j'ai écouté beaucoup de gens qui m'ont formé. J'ai appris. Je vous rappelle qu'au départ, on croyait que l'eau venait du Massif central. Vous voyez que nous avons fait un pas très important. Personnellement, je suis convaincu de la capacité des territoires des bassins d'alimentation du Marais poitevin à fournir de l'eau à tous les milieux et à tous les usages (eau potable, sécurité civile, économie, etc.) en quantité plus importante que nous ne pouvons l'imaginer en période de hautes eaux. Même avec le dérèglement climatique, les premières esquisses du BRGM montrent que jusqu'en 2050, on ne prend pas un risque important.

Je vais terminer avec une citation d'Agathe Euzen qui s'applique bien à ce territoire : « On manquera d'eau seulement si on l'utilise mal et si on ne la partage pas ».

M. ALBERT :

Je vais probablement avoir la voix un peu cassée – et je m'en excuse – au regard des événements qui se sont produits et qui sont des brutalités à répétition infligées aux territoires.

Les maires que je représente sur ce département veulent apaiser les choses et souhaitent que tout le monde se rassérène, y compris localement. Je l'ai encore dit en commission « ressources en eau » il y a très peu de temps au Département. J'invite tout le monde à le faire parce que nous n'en pouvons plus. A un moment donné, ces violences deviennent insupportables, y compris pour nous, élus sur le territoire, qui en subissons parfois les conséquences.

Je veux vous parler de la gouvernance et de sa composition. Certes, il y a marqué « protocole d'accord » mais ce n'est pas là-dessus que mon intervention sera prédominante.

Sur ce département, une organisation s'est créée par le passé avec la création de la Compagnie d'aménagement des eaux des Deux-Sèvres et la construction de deux barrages aujourd'hui essentiels à l'eau potable. Cette même compagnie a travaillé dans le sud des Deux-Sèvres avec les retenues de la Boutonne. En fait, le syndicat 4B avait de grandes difficultés sur ces forages d'eau potable. A donc été institué un partenariat exemplaire et qui n'était pas forcément contredit sur le territoire ou ailleurs.

Tout cela s'est fait en portage public/privé parce que la Compagnie d'aménagement des eaux des Deux-Sèvres comprenait, et comprend toujours, le Département, les syndicats d'eau, la chambre d'agriculture mais aussi les Banques de territoire. Il est important de citer cette structure départementale.

Aujourd'hui, une autre formule est proposée avec la Coopérative de l'eau qui a été constituée pour la création de ces réserves. Le président, Thierry Boudaud, a toujours voulu travailler avec le territoire. Ce protocole en découle, avec à côté la chambre d'agriculture et surtout l'EPMP comme l'a signalé M. Gandrieau.

La gouvernance comprend une commission d'évaluation, dont la liste des membres rappelle qu'il existe une organisation de territoire qui, certes, est imparfaite mais on peut éventuellement travailler pour la rendre plus parfaite. Les deux syndicats des eaux du Vivier et de la vallée de la Courance sont maintenant intégrés à la communauté d'agglomération du Niortais et le syndicat de Saint-Maixent à la communauté de communes Haut Val de Sèvre. Cela montre que les communautés s'inscrivent aussi dans cette réfiguration.

Cette commission d'évaluation existe pour porter les engagements, quels qu'ils soient, collectifs ou individuels. Elle assure aussi un pilotage du projet collectif avec le baromètre des syndicats d'eau. C'est important de le rappeler. Elle mène une action également en faveur de la biodiversité, y compris la définition des volumes globaux avec la CLE de la Sèvre niortaise Marais poitevin qui est présidée par Elmano Martins, vice-président de la communauté d'agglomération.

Ensuite, vous avez le comité technique et scientifique qui est coprésidé par la chambre d'agriculture et la DDT 79. Il met en œuvre les mesures dédiées à la biodiversité, élabore la trame

et met en place les diagnostics individuels, puis évalue l'évolution des pratiques agricoles, y compris l'amélioration des pratiques.

Puis, vous avez un comité local de gestion qui assure la préparation et le suivi des Sage des réserves. Il a le pouvoir de modifier les modalités de remplissage, ce que rappelait M. Gandrieau tout à l'heure concernant Mauzé-sur-le-Mignon. Il est aussi chargé de proposer au préfet les forages à fermer ou à suivre suivant leurs catégories.

Enfin, nous avons la commission de répartition des prélèvements de l'EPMP, avec une composition assez importante. Elle a pour rôle de répartir les volumes. Elle travaille pour cela avec le syndicat d'alimentation en eau potable concerné. C'est un rôle prépondérant pour connaître ce que l'on pourra prélever demain.

Je vais maintenant vous parler du ressenti de la gouvernance, sans aller aussi loin que M. Gandrieau tout à l'heure. Les maires nous ont indiqué tout le bienfait du dispositif et leur attente d'une évolution, tout en considérant l'intérêt du monde agricole dans leurs communes rurales.

Le plan alimentaire territorial est aujourd'hui lancé avec la communauté d'agglomération du Niortais et la communauté Haut Val de Sèvre, avec un partenariat énergétique exemplaire en lien avec l'élevage sur ce secteur. En effet, une méthanisation a été créée, avec un chauffage collectif qui permet de chauffer notamment la piscine de l'agglomération niortaise. Nous voyons que les répercussions peuvent aller au-delà de l'implantation de réserves et d'irrigations.

Il est constaté que les acteurs, dans leurs communes, y sont mais ne vont pas au-delà. Ils sont à côté par le fait de la Coop de l'eau mais ne sont pas forcément associés au projet lui-même. Les élus sont avec, mais à côté. C'est ce qui a été redondant dans les expressions.

Ils ont souligné aussi la communication qui était faible et qui peine à être visible. Concernant le besoin d'informer et de faire savoir, aujourd'hui, cinq collectivités travaillent sur le label Terre de source. C'est un élément qui peut être prépondérant sur le territoire. Malheureusement, il y a peu d'informations sur le sujet.

Par ailleurs, il y a le besoin de neutralité et de cohérence concernant les bilans de territoire, avec la synergie des contrats territoriaux, qui a été un élément ressenti par la gouvernance et les élus.

En conclusion, concernant la gouvernance, nous pouvons dire que l'ensemble des acteurs a évoqué la nécessité d'évoluer vers une gouvernance publique/privée comme je l'ai dit tout à l'heure. En l'occurrence, nous sommes plus sur un portage public qu'une gouvernance publique. Tous, que ce soit les élus locaux, les communautés de communes, les maires, le Département, la Région, les porteurs de projets, les associations, l'ensemble des acteurs étaient d'accord sur cette nécessité. Il s'agit d'une nécessité au regard du contexte du Marais poitevin tel que l'a rappelé M. Gandrieau tout à l'heure.

Ensuite, il s'agit effectivement d'aller vers une démarche cohérente et en synergie avec les contrats territoriaux. Nous voyons aujourd'hui qu'il se fait beaucoup de choses entre le CTGQ (contrat territorial global et quantitatif), le programme ressource et les milieux aquatiques, mais qui ne sont pas forcément visibles. Ce sont des lieux stratégiques d'aménagement de cours d'eau, notamment avec les syndicats de rivières et les bassins versants. Il s'agit donc de définir des axes de convergence, dans une logique de projet de territoire en quelque sorte.

Puis, il est important de renforcer le rôle de la commission locale de l'eau. Les acteurs ont beaucoup soulevé l'importance de cet élément, notamment sur le bilan de contrat qui fait suite à la motion que notre comité de bassin avait impulsée. Enfin, nous avons l'étude HMUC et toute la logique qui l'accompagne. Ce sont les éléments de gouvernance que nous avons retenus lors de ces réunions.

M. le président :

Je vais maintenant vous lire le texte qui m'a été transmis par Mme Félix ce matin. Elle ne peut pas être des nôtres aujourd'hui. Elle nous a accompagnés dans tout le travail. Je vais vous lire le texte dans son intégralité :

« Sur le contexte agricole, le paysage agricole du bassin de la Sèvre niortaise a beaucoup évolué au cours des cinquante dernières années. Marginaux au début des années 80, les systèmes de grandes cultures occupent désormais 60 % des surfaces agricoles. L'irrigation a pris de l'ampleur

au cours des années 90-2000, d'abord portée par le développement du maïs grain et du maïs ensilage irrigué.

Au cours des quinze dernières années, une surface à peu près stable de 9.000 à 10.000 ha a été irriguée sur le bassin Sèvre-Mignon. Les surfaces en maïs représentaient 80 % du total en 2007 et seulement 40 % en 2021. Le maïs a régressé au bénéfice de l'irrigation des céréales à paille et des cultures sous contrat.

L'irrigation est aussi présente dans les systèmes de polyculture élevage. La luzerne tire bénéfice de l'irrigation.

Par ailleurs, les cahiers des charges de production laitière imposent toujours une part de maïs ensilage. Les chiffres concernant l'évolution des surfaces en production fourrage vert pluriannuelle, graminée ou légumineuse, culture dont les bénéfices environnementaux sont avérés, n'ont pas été fournis.

L'enjeu de l'accès à l'eau concerne presque tous les modèles agricoles actuellement en vigueur. La part de l'agriculture biologique est par exemple plus élevée dans les exploitations irriguées que dans les exploitations en sec.

Sur les évolutions proposées des modèles agricoles, les acteurs agricoles et agroalimentaires sont engagés vers une évolution des productions tendant à répondre à l'évolution des demandes alimentaires, avec notamment plus de protéines végétales dans l'alimentation humaine, à fixer une plus grande valeur ajoutée des productions sur le territoire, ce qui inclut notamment l'agriculture biologique, et à augmenter l'efficacité économique de l'eau utilisée.

Les différents opérateurs agroindustriels ont souligné que leur investissement dans les nouvelles filières était conditionné à la régularité de leurs approvisionnements, lesquels doivent être garantis par un accès régulier des agriculteurs à l'irrigation. Ces futurs modèles demeurent très liés à l'irrigation alors que la disponibilité interannuelle de l'eau pourrait être très variable.

La question des priorités d'allocation de l'eau en cas de restriction plus forte a été posée, avec notamment la mention des cultures maraîchères. Les travaux conduits sur les territoires ateliers de Chizé sur la disponibilité de l'eau dans le sol, qui mobilisent la plantation de haies et des techniques culturales favorables à la pénétration et la rétention de l'eau, mériteraient d'être suivis et accélérés.

Sur les contreparties environnementales, le protocole prévoyait des contreparties environnementales à l'accès à l'eau ; aucune des traçabilités des engagements, tant collectifs qu'individuels, n'est effective au moment où la délégation a conduit son travail. Un outil numérique de recensement des évolutions de pratique a été créé en mars 2023. Il n'était pas renseigné. Pour autant qu'elles existent, ces contreparties qui pouvaient prendre plusieurs formes (infrastructures de biodiversité, réduction des usages des pesticides) n'étaient pas cumulatives et sont a posteriori jugées comme insuffisantes par certains de nos interlocuteurs.

Sur la répartition des volumes d'eau disponibles, la justice dans l'accès à l'eau, le nombre d'irrigants du bassin Sèvre niortaise Marais poitevin est stable entre 2011 et 2020, soit 268 irrigants.

Les irrigants disposant de moins de 20.000 m³ sont passés de 36 à 59, ceux disposant de moins de 50.000 m³, de 132 à 176. Ils utilisent 4.662.000 m³ d'eau, soit 34 % du total utilisé en 2020.

A l'inverse, les agriculteurs disposant de plus de 100.000 m³ d'eau, qui étaient 62, ne sont plus que 28. Au total, de 10.255.000 m³, soit 52 % du total utilisé, ils n'utilisent plus que 4.604.000 m³, soit 33 % du total.

Un mécanisme de réallocation des volumes disponibles en direction des nouveaux installés est prévu au protocole.

Pour autant, des sujets font encore l'objet de débats. Les volumes alloués doivent-ils faire référence à un volume historique ? Faut-il les plafonner ? Comment ces volumes s'adapteront-ils à une disponibilité de l'eau qui, selon toute vraisemblance, sera finalement moindre que prévu ?

L'adhésion à la Coopérative de l'eau est-elle obligatoire ? Sujet qui pourra être clos en cas de maîtrise publique du dossier ».

Je vous transmettrai le texte de Mme Félix ainsi que les cartes que M. Gandrieau a pu produire. M. Deguet, vous avez la parole.

M. DEGUET :

Nous avons participé, M. Couturier et moi, à ce qu'il est convenu d'appeler maintenant une mission. Nous étions donc des missionnaires. Nous n'avons jamais oublié que nous y représentions un collège à qui nous avons fait le plus possible de retours, en ne cachant pas que ce que nous rapportions, c'étaient des rencontres, des informations, mais aussi notre ressenti comme c'est inévitable.

Pour commencer, je veux souligner ici l'esprit de respect qui a régné entre les membres de la mission et avec tous nos interlocuteurs sans exception.

J'ai été particulièrement intéressé par les explications de ceux qui ont signé ou soutenu le protocole, qui ont joué le jeu pendant des mois dans ces différentes instances et qui ont fait la constatation que les promesses du protocole n'étaient pas tenues alors même que les retenues, elles, étaient construites.

Ces associations que nous représentons dans notre collège, ces personnalités qui nous ont expliqué en détail leur démarche, ne supportent pas le procès en inconstance qui leur est fait. Ils n'ont été ni écoutés ni respectés quand ils ont tiré la sonnette d'alarme. Finalement, ils se sont retirés.

Nous sommes donc revenus avec la conviction que le protocole signé en 2018 n'est plus une base d'accord. Il n'est plus utilisable parce que les engagements n'ont pas été tenus. Les engagements par exploitation, quand ils sont connus, ne peuvent pas conduire à la réduction de 50 % des pesticides qui a été annoncée.

Des instances très importantes, comme l'observatoire des pratiques et le schéma directeur de préservation de la biodiversité, n'ont pas été construites à l'heure qu'il est.

Le protocole n'est pas utilisable parce que les arrêtés autorisant la construction et les pompages dans les nappes sont contestés et contestables. L'exemple de la première bassine de Mauzé, qui a été évoquée ici plusieurs fois et dont on a pu commencer le remplissage en décembre 2022 en application de ces arrêtés, alors même que la rivière Mignon était encore totalement à sec, a choqué tout le monde, en particulier les pêcheurs que nous avons rencontrés et qui nous l'ont dit, et prouve que ces seuils sont beaucoup trop bas.

Enfin, il n'est pas utilisable parce qu'il ne tient nullement compte du dérèglement climatique. En 2023, après une année où tous les records d'assecs ont été battus et où tout le monde s'accorde à dire que ce n'est que le début des effets du dérèglement, le protocole est d'ores et déjà périmé.

Tout au long de la mission, tous les membres ont cherché à trouver des issues. Nous sommes, pour notre part, d'avis de reprendre l'élaboration au départ en respectant les principes du Sdage, attendre les résultats de l'étude hydrologie, milieux, usages et climat qui prendra en compte le changement climatique et construire un véritable PTGE (projet de territoire de gestion des eaux).

Or, un CTGQ n'est pas un PTGE. En traduisant le protocole en un simple contrat territorial de gestion quantitative passé avec la seule chambre d'agriculture, notre agence a contribué à faire de la question de l'eau une question seulement agricole. Les questions de la biodiversité et de la vie des milieux du marais ont été traitées en annexe des questions de volume.

En outre, en incitant comme gestionnaire une société privée, elle a, en dépit des déclarations d'intention généreuses que nous avons enregistrées, contribué à pérenniser un partage inégalitaire de l'eau destinée à l'agriculture. C'est tout le mérite de la délégation de la Confédération paysanne que nous avons rencontrée d'avoir attiré notre attention sur cette question.

Nous tenons à la construction d'un PTGE mais à ce stade, une initiative du comité de bassin ne peut avoir qu'un seul objectif modeste : restaurer les espaces de discussion et d'élaboration. Ensuite, nous verrons.

Dans un premier temps, le bilan à mi-parcours du CTGQ peut être l'occasion de cette remise autour de la table. L'idée que ce bilan doit être confié à un organisme indépendant, comme demandé dans le communiqué du comité de bassin du 29 novembre, fait consensus dans la mission, de même que le fait de revenir ensuite devant le comité de bassin. Nous partageons donc cette proposition.

Comme nous l'avons fait dans la mission, nous soulignons qu'il faudra, pour ce bilan, auditer tous les acteurs du territoire, qu'ils aient ou non participé au protocole. Il faudra aussi mettre en place

immédiatement un moratoire et n'engager aucune nouvelle dépense de l'agence de l'eau pour des retenues sur le territoire pendant toute la durée de l'évaluation.

Enfin, nous suggérons d'associer, pour ce bilan, les instances dont se sont dotés le comité de bassin et l'agence, à savoir la commission d'évaluation des politiques d'intervention et le conseil scientifique.

Mes chers collègues, ne croyez pas que nous ne mesurons pas l'ampleur de la crise planétaire et la situation de tension dans le bassin Sèvre-Mignon. Néanmoins, nous ne voulons pas nous y résoudre. Les initiatives prises par le président de notre comité de bassin sont courageuses et nous sommes déterminés à les soutenir longtemps et pour construire.

M. NOYAU :

Nous avons échangé avec des agriculteurs qui sont sous tension. Ils l'étaient déjà à l'époque et le sont encore plus depuis. Ils sont abattus et terrorisés. Je pèse mes mots quand je dis qu'ils sont terrorisés. Ils étaient obligés à un moment de surveiller un méthaniseur pour qu'il n'y ait pas une dégradation, en se relayant la nuit.

Puis, nous étions tombés sur un agriculteur qui venait de se convertir en bio hors cadre familial et dont l'installation d'irrigation a été détruite. Nous étions vraiment catastrophés par cela. Il avait tous les critères. Il a déploré la destruction de son outil de travail qui représentait 80 ha.

Ensuite, il existe une incompréhension des agriculteurs de la critique qui est faite sur ces réserves et de la non-prise en compte des recommandations du BRGM. En effet, le dernier protocole proposait 16 réserves au lieu de 19, avec beaucoup moins de mètres cubes prélevables.

La Coop de l'eau compte 202 exploitations. Cela correspond à 450 exploitants parce que des exploitations sont regroupées. Les grandes cultures représentent 55 % des exploitations, avec un atelier d'élevage. Ainsi, on est loin de ce qui est rapporté. Il y a aussi des maraîchers sur ces tranches, donc avec des sols superficiels.

La superficie moyenne est de 185 ha par exploitation. Comme il y a 1,9 ETP, cela fait environ une petite centaine d'hectares par ETP.

Nous avons rencontré beaucoup d'acteurs économiques, entre autres des coopératives, avec des enjeux. Pour nourrir les animaux, l'irrigation est indispensable. En effet, les exploitations ne sont pas assez grandes pour s'en passer. Les volumes sont moindres quand on n'irrigue pas. Je citerais parmi les acteurs économiques les producteurs de soja non-OGM. Il y a énormément d'acteurs économiques qui attendent un minimum d'eau. Pour que leurs usines restent sur place, il faut assurer un tonnage assez régulier, ce que l'eau permet.

Cela a été rappelé tout à l'heure, on prélevait 21,9 millions de mètres cubes en 2003, dont 5,7 millions l'été. Nous serons à 14 millions de mètres cubes quand les réserves seront créées. Pour l'instant, nous n'avons que 2 millions de mètres cubes de réserves.

Ensuite, on parle de transition. Les agriculteurs se sont engagés à faire un diagnostic et des formations. Concernant la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires, ils n'ont même pas attendu ce protocole puisqu'ils sont tous dans la mouvance pour réduire cette utilisation.

Il y a aussi la diversification des cultures que permet l'irrigation. Sans irrigation, on se retrouve à produire du colza, du blé et de l'orge, avec des terres à faible potentiel, du caillou en dessous et 50 mm de réserve utile, ce qui est peu. L'irrigation permet aussi de produire du fourrage et de convertir plus facilement à l'agriculture biologique. Parmi les engagements, il y a aussi l'engagement à planter des haies.

Puis, parmi les actions qui sont faites, les diagnostics des irrigants de la tranche 1 sont effectués. Les engagements des irrigants concernés sur le Mauzé sont signés. Par ailleurs, 6 kilomètres de haies ont été plantés sur les 8 kilomètres qui ont été prévus. Tout est engagé. Nous sommes engagés sur la réserve qui existe. En revanche, nous ne pouvons pas nous engager avant sur ce qui n'a pas été fait, entre autres sur la partie « biodiversité ». Je donne la parole à Mme Schaepeynck pour la diapositive suivante.

Mme SCHAEPELYNCK :

En ce qui concerne les engagements collectifs, nous avons des engagements sur le développement des filières « bas intrants », une baisse de 50 % des IFT (indicateurs de fréquence de traitements phytosanitaires) sur l'ensemble du territoire, le développement des luttes alternatives (désherbages alternatifs en particulier) et l'autonomie fourragère des élevages.

En matière d'irrigation, nous nous sommes engagés à mettre en place des OAD (outils d'aide à la décision), d'économie d'eau en particulier et les sondes capacitatives. Vous avez sur le diaporama la trajectoire d'évolution des cultures irriguées sur le bassin du Sèvre Mignon depuis 2007 jusqu'à 2022. Vous voyez une baisse significative du maïs grain qui passe de 65 à 32 %.

En termes de gouvernance, M. Albert a bien présenté les choses, donc je ne veux pas revenir dessus, tout en sachant qu'en matière de partage de l'eau entre agriculteurs, il existe un règlement intérieur dans l'OUGC qui définit les règles par rapport à l'installation, l'agriculture biologique, le maraîchage et l'autonomie alimentaire des élevages. La transparence étant un sujet central dans le protocole, nous avons la mise en place de compteurs télécommunicants pour le remplissage des réserves pour tous les irrigants raccordés et non raccordés.

Ensuite, l'observatoire des pratiques agricoles est accessible en ligne. Il est cogéré par l'EPMP et la chambre d'agriculture. Chaque année, les agriculteurs remplissent l'observatoire avec les actions qui sont dans le protocole (les haies, les évolutions des ITF et les assolements). En l'occurrence, nous vous présentons une capture d'écran de cet observatoire. Sur la droite, vous avez principalement l'évolution des assolements. Sur la partie gauche, il y a tout ce qui est lié à l'évolution de la biodiversité, les volumes d'irrigation et l'utilisation des produits phytosanitaires.

Je terminerais par un témoignage. Nous avons rencontré, lors de notre audition, quelques agriculteurs du territoire qui étaient présents, en particulier Samuel et Basile Baudouin qui sont installés depuis deux ans. Ce sont deux jeunes agriculteurs. Par ailleurs, quatre agriculteurs ont mis en ligne des vidéos sur YouTube. C'est intéressant. Écoutez ce qu'ils disent. Il faut partir du vécu des agriculteurs du territoire. Nous avons tous des idées mais je crois qu'il est important d'écouter ceux qui sont concernés en premier lieu. Ils sont producteurs de lait de chèvre. Ils ont 200 ha à deux. L'irrigation est vitale pour leur exploitation. S'il n'y a pas d'eau, c'est l'arrêt de l'élevage parce qu'ils seront obligés d'acheter des aliments à l'extérieur. Économiquement, cela ne passera pas. En matière d'engagements, ils ont planté 1,2 km de haies. C'est le double de ce qui était prévu dans leur engagement.

L'irrigation permet de travailler sur des filières émergentes comme le soja. Il existe également un lien avec les PAT (projets alimentaires territoriaux), les contrats de semences légumiers et le maintien de l'autonomie fourragère. Par exemple sur la luzerne, on passe de 7 t/ha sans irrigation à 10 t/ha avec irrigation. C'est très important. Puis, elle favorise la conversion des exploitations en agriculture biologique.

Pour faire le lien avec la loi d'orientation agricole, nous travaillons aujourd'hui sur nos territoires sur la transmission des exploitations. Je rappelle que nous avons un peu plus de 30 % des agriculteurs qui vont partir à la retraite. Il y a un enjeu à installer des jeunes. Il est clair que sur ce territoire, s'il n'y a pas un accès à l'eau, on ira vers un agrandissement des exploitations agricoles. Les agriculteurs nous disent que si demain, on ne favorise pas cet accès à l'eau, on peut avoir des exploitations de 800.000 ha et qui seraient en cultures d'automne (colza, blé, orge, divers). Or, nous avons vu tout le lien avec les filières économiques (coopératives laitières, coopératives de semences, etc.). Il existe vraiment un enjeu à avoir un territoire vivant au niveau agricole.

M. le président :

Nous pourrions maintenant passer des heures à débattre sur ce qui vient d'être présenté. Néanmoins, j'espère que c'est la suite qui va être intéressante. Je vous ai indiqué ma volonté de trouver un chemin pour Sainte-Soline. Je remarque que dans les expressions des uns et des autres ce matin, nous ne pouvons pas nous empêcher de revenir à ce que nous sommes toutes et tous finalement, c'est-à-dire notre sentiment par rapport à tout ce que nous avons vécu. Je voudrais dire aujourd'hui très solennellement que si nous ne bougeons pas, nous ne ferons plus rien. Si nous nous en tenons au protocole, tout le protocole et rien que le protocole, c'est fini. Il va donc falloir que nous bougions et que nous bougions collectivement.

Il y a trois points que je veux porter dans une discussion interministérielle (ministère de la Transition écologique et ministère de l'Agriculture). Il faut qu'à un moment donné, tout le monde se parle sinon nous n'allons pas nous en sortir.

Le premier sujet, c'est la gouvernance. L'une des craintes qui ont été posées, c'est l'accapuration de l'eau par le milieu agricole. Thierry Boudaud, président de la Coop, nous a dit : « Je le sais et je suis d'accord avec vous mais je l'ai fait parce que je suis tout seul ». Il n'a pas dit non. Il a dit : « Je le fais parce que je n'ai pas de territoire pour porter avec moi ce projet ». Quand il indique « pas de territoire », c'est intéressant à entendre.

Comment peut-on mener un projet de plusieurs millions d'euros comme celui-là, avec des enjeux de bien commun, de biodiversité, de préservation de la nappe, mais aussi de développement économique et d'aménagement du territoire ? Si nous voulons porter un projet équilibré, partagé et transparent, il nous faut modifier cette gouvernance. M. Albert nous a explicité un peu ce qu'était la gouvernance. Toutefois, reconnaissons la complexité. Il va donc falloir que nous soyons plus transparents et plus lisibles là-dessus. J'en appelle aux communes, aux EPCI, aux départements et à la Région, que j'ai tous rencontrés, y compris les parlementaires et ils étaient nombreux. En l'occurrence, il faut que nous sachions ce que veut le territoire.

Deuxième point, vous l'avez entendu, certains pensent que les études hydrogéologiques sont contestables. D'autres disent qu'elles sont posées et qu'elles nous permettront d'avoir des suivis. Vous avez vu que les choses évoluent très vite. Je vous rappelle que le protocole est de 2018. Or, nous sommes en 2023. Un certain nombre d'événements se sont produits depuis. Cela mérite sans doute de regarder comment aborder le sujet du dérèglement climatique – le BRGM a des propositions là-dessus – ainsi que le sujet de suivi des prélèvements.

Rappelons-nous l'histoire : 24 millions de prélèvements historiques, puis 21 millions en 2003. Aujourd'hui, le projet vise 6 millions de mètres cubes en substitution. Quoi qu'on en dise, c'est une baisse sérieuse des prélèvements. Je vous rappelle qu'il y a plus de 600 forages dans la nappe actuellement. Cela veut dire qu'il faudrait une gestion publique, après une gestion qui a été un peu privatisée à travers des prélèvements individuels. J'ai longuement questionné M. Gandrieau à propos de la Vendée. A un moment donné, si nous voulons que cela marche, il faut que le privé et le public se parlent et que nous ayons une gestion collective de la nappe, avec toutes ces subtilités de basses eaux, hautes eaux, etc. C'est un travail nécessaire.

Le troisième point, c'est la contrepartie. Mme Schaepelynck vient de nous indiquer les contreparties que le monde agricole a posées. La question des contreparties est importante. Je rappelle à l'agence de l'eau l'importance de bien relier le problème du stockage et la portée de tous les travaux que nous menons sur les bassins versants en termes de grand cycle. Ce ne sont pas deux dossiers différents. Il faudra faire autant d'atténuations que d'adaptations. Il faut que nous soyons capables de démontrer aux territoires que nous ne sommes pas dans une fuite en avant mais que nous sommes aussi en train de nous poser la question du stockage de l'eau dans les sols par exemple. Je pense que la meilleure façon de faire accepter l'idée de faire du stockage et de la restitution, c'est d'être capable de démontrer que dans le même temps, nous faisons du stockage également dans les sols en plantant des talus et des haies, ce que les agriculteurs ont commencé à faire.

Quand j'ai rencontré Alain Rousset, il a posé cette question : « Comment pouvons-nous expliquer le fait de mettre de l'argent public dans ce domaine sans des contreparties qui s'inscrivent dans une véritable transition agroécologique ? » Nos collègues de la profession agricole ont aussi rappelé qu'il faudra cette transition agroécologique. Il faudra sortir des pesticides et peut-être même plus rapidement qu'ailleurs. Tout cela pourra être demain les bases d'un accord et d'un chemin pour Sainte-Soline.

En tout cas, c'est ce que je vous promets d'aller dire, avec la délégation, aux ministres concernés. Je vous promets que nous essaierons de tout faire – je dis bien « tout » – pour essayer de trouver les voies de la sagesse et de la réconciliation sur ce territoire. Nous en avons assez vu. Si nous échouons, il ne faudra pas demander à Sainte-Soline de réussir parce qu'ils ne réussiront pas. Encore une fois, c'est un appel à l'aide de toutes parts que nous avons entendu lors de nos auditions.

M. Doron, je m'excuse parce que je ne suis pas du genre à ne pas vouloir donner la parole. Toutefois, si je commence, on ne s'arrête plus.

M. DORON :

Permettez simplement que je réponde à M. le Président. J'ai entendu et je ne suis pas idiot, tant s'en faut. Je n'ai pas besoin que l'on me donne des leçons de morale pour savoir si je dois ou pas prendre la parole. Dans le cas présent, j'avais souhaité faire une expression qui était dans le feu global de l'actualité du moment et qui vient rebondir sur le dossier présent. Il a été dit qu'il n'y aurait pas de prise de parole. Par conséquent, je ne prendrai pas la parole.

M. DEGUET :

M. le Président, je pense qu'il me restait 20 secondes sur les 5 minutes. Entre nous, nous avons convenu que nous étions une délégation, que c'était une petite partie du comité de bassin et qu'il était important que le comité de bassin puisse s'exprimer. Je pense que vous avez omis d'indiquer que nous ouvrirons une phase de discussions, avec une adresse qui sera communiquée dans laquelle nous reprendrons toutes les contributions de tous les membres du comité de bassin. J'insiste là-dessus. Pour nous, il est extrêmement important que nous continuions à fonctionner comme un collectif global.

M. le président :

Excusez-moi. Effectivement, c'est très important. A défaut de débat, j'ai oublié de préciser que si vous avez des contributions, n'hésitez pas à nous les transmettre. Je remercie vraiment Hervé Gilliard qui effectue un travail remarquable pour la commission. Il sera chargé de collecter toutes les suggestions que vous pourrez avoir. Evidemment, elles seront transmises à la délégation.

J'ai oublié aussi de vous indiquer que cette étude indépendante que nous avons demandée sur le bilan du CTGQ va être faite. M. le Directeur s'est engagé à le faire. Nous reparlerons de tout cela au comité de bassin de juillet, avec nos propositions, j'espère.

ÉLECTION AU COMITÉ NATIONAL DE L'EAU

Point « instances » n° 2 de l'ordre du jour

M. le président :

Nous avons reçu la démission de Mme Riffaud du comité de bassin.

M. GUTTON :

Elle représentait la communauté d'agglomération de Limoges et faisait partie des représentants du comité de bassin au Comité national de l'eau. Elle s'y rendait régulièrement.

M. le président :

Je vous rappelle la composition actuelle de nos représentants au Comité national de l'eau :

- pour les communes : M. Gandrieau ;
- pour les autres collectivités : M. Barry, M. Fréchet, Mme Rousset et Mme Gallien.

Il s'agit maintenant de remplacer Mme Samia Riffaud. Nous avons deux candidatures, à savoir celles de M. Ledoux et de Mme Haas à qui je donne la parole pour se présenter. Puis, nous passerons au scrutin s'il n'y a pas d'autres candidatures.

M. LEDEUX :

Je me présente à ce poste au Comité national de l'eau pour représenter les intérêts de nos territoires. Nous sommes au cœur de ces sujets au travers de ce que nous avons vu juste avant.

Puis, je me présente aussi pour apporter ma pierre à l'édifice de tout ce que nous avons à accomplir dans le domaine de l'eau.

Mme HAAS :

Je représente une grosse collectivité. Je trouve intéressant de rejoindre M. Gandrieau sur ce sujet parce qu'il est important que les plus grosses collectivités fassent leur part de l'eau et soient engagées auprès des petites communes. Je m'engage également à faire en sorte que Tours Métropole Val de Loire et la Ville de Tours soient engagées dans ce travail pour l'eau.

M. GUTTON :

Je rappelle que pour ce vote, ne participent à la désignation que les membres du collège des collectivités territoriales et des parlementaires. Ceux qui disposent de pouvoirs peuvent les exercer, à condition qu'il s'agisse d'un pouvoir appartenant au même collège. Il s'agit d'un scrutin à un tour. La majorité relative est requise.

M. DEGUET :

Dans la note de présentation, il est indiqué qu'il convient également de veiller à respecter la parité. Cela s'entend-il globalement ? Nous savons qu'il y a un problème à ce sujet. Je voudrais savoir comment nous allons le résoudre. C'était plutôt intéressant jusque-là.

M. GUTTON :

Je vais redire un mot sur la parité. Autant la loi a maintenant prévu explicitement la parité dans les désignations de groupe supérieur à une personne pour les comités de bassin, autant cela n'a pas été prévu aujourd'hui pour le Comité national de l'eau. En effet, depuis plusieurs années – nous l'avons d'ailleurs fait avant le vote de la loi –, nous avons affiché la volonté de tendre vers la parité pour moderniser le fonctionnement du Comité national de l'eau. Finalement, la parité n'a pas encore atteint le Comité national de l'eau où il y a des désignations à la fois par les comités de bassin mais aussi par des structures nationales. Ainsi, ce n'est pas une obligation réglementaire ou législative. C'était une recommandation que nous avons affichée lors de précédentes réunions du comité de bassin, ce qui n'écarte donc pas d'autres candidatures masculines.

M. le président :

Le vote est engagé.

M. GUTTON :

Il y a 57 votants, y compris les pouvoirs, pour les collectivités locales. Peuvent voter uniquement les élus ou les membres du comité de bassin détenteurs du pouvoir d'un élu.

M. le président :

Le scrutin est clos. Il y a une égalité parfaite : 24 voix pour M. Ledoux, 24 voix pour Mme Haas et 2 votes blancs. Nous allons être obligés de revoter, mes chers amis.

M. GUTTON :

Nous refaisons un scrutin. Si jamais cela reste à l'équilibre, comme c'est d'usage, ce sera le candidat le plus expérimenté qui sera désigné, l'expérience se définissant le plus souvent par l'âge.

Le scrutin est rouvert. Nous sommes à 51 votants. Nous avons un suffrage exprimé de plus que tout à l'heure.

M. le président :

Je vous propose de clore le scrutin.

M. GUTTON :

Nous avons 26 voix pour Mme Haas, 25 voix pour M. Ledoux et 0 vote blanc.

[Applaudissements]

- *Election au Comité national de l'eau.*
- **Mme Haas est élue à la majorité représentante du comité de bassin au Comité national de l'eau.**

Plan Eau gouvernemental

M. le président :

Sans plus attendre, je vous propose de passer à la présentation du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau présenté la semaine dernière en Rhône-Méditerranée-Corse par M. le Président de la République, accompagné de ses ministres. Je passe la parole à M. Damien Lamotte.

M. LAMOTTE :

Je vais faire assez court puisque le plan a déjà été présenté par le président de la République et les ministres. Puis, je crois que le fascicule qui présente les 53 mesures vous a été distribué.

Ce plan s'inscrit dans un cadre plus large, à savoir les 22 chantiers de la planification écologique qui ont été engagés. Le premier de ces chantiers à aboutir est celui de l'eau, avec une perspective à la fois de court, de moyen et de plus long terme. L'idée consiste à apporter une réponse qui couvre l'ensemble des enjeux et une réponse qui engage l'ensemble des acteurs. C'est le cadre général.

Ensuite, cela s'inscrit également dans une lignée de travaux, avec des assises de l'eau qui ont eu lieu en 2018-2019 et un Varenne de l'eau agricole qui a eu lieu en 2022. Ce chantier de la planification de l'eau a été engagé dans une large concertation, notamment avec les comités de bassin à l'automne 2022, et a abouti la semaine passée.

Vous l'avez vu, c'est un plan assez protéiforme, avec 53 mesures qui sont embarquées dans un plan qui se structure autour de trois thématiques, puis un axe transversal de gouvernance et de financement pour que le plan ne repose pas uniquement sur des mesures mobilisatrices mais propose également les moyens de sa mise en œuvre.

Les trois axes sont présentés. Il y a un premier axe autour de la sobriété, avec quelque chose de très fort et de très structurant qui nous donne une perspective de réduction des prélèvements. Il s'agit de faire en sorte que l'effort soit partagé par tous, avec un objectif à 2030 de réduction de 10 % par rapport aux prélèvements actuels.

Puis, nous avons la suite assez logique qui est d'organiser la déclinaison de cette réduction, avec une planification qui amène un travail à l'échelle des bassins. En effet, chaque bassin est appelé à territorialiser cette réduction à l'échéance de septembre. Ce travail devra ensuite être décliné par sous-bassin pour concrétiser cette baisse de 10 %.

Nous avons donc un objectif global, une planification et des mesures de comptage qui sont attendues, qui sont remontées assez fortement dans les travaux des assises et qui vont commencer par les principaux prélèvements, à savoir ceux qui font l'objet d'autorisations, avec d'abord un travail expérimental, puis la perspective d'une généralisation à l'échéance 2027.

Ensuite, nous avons un deuxième axe autour de la disponibilité de l'eau. Il s'agit d'accroître la disponibilité de l'eau. Différents leviers sont proposés. Nous avons d'abord un levier sur le petit cycle de l'eau, avec un travail important qui doit être conduit sur la résorption des fuites, qui

engage en premier lieu les collectivités et qui interpelle les agences de l'eau sur les situations les plus critiques, notamment ce qui est identifié comme étant des points noirs qui vont faire l'objet de travaux dans les mois et les années qui viennent. Nous sommes sur des sujets structurants et particulièrement d'actualité à la suite de la sécheresse de l'été passé et des ruptures d'alimentation en eau potable qui ont pu être constatées sur l'ensemble du territoire. La disponibilité passe donc par la remobilisation de cette eau perdue.

Elle passe également par une volonté très forte d'investir le champ de la réutilisation des eaux, qui est assez peu mobilisé en France aujourd'hui par rapport à d'autres pays européens, avec comme ligne de mire le fait de s'atteler à 1.000 chantiers d'ici 2030, qui puissent être déclinés sur l'ensemble de la France et qui puissent concrétiser ces travaux de réutilisation, lesquels passeront évidemment par des incitations, mais aussi par la voie réglementaire avec une simplification du droit pour permettre cette réutilisation.

Puis, en termes de disponibilité, nous avons un travail sur la question du stockage dans ses différentes dimensions, c'est-à-dire permettre que les sols et les nappes, dans un fonctionnement général des milieux, puissent stocker davantage d'eau. Il s'agit donc d'un travail sur les sols, sur les nappes et également sur les ouvrages. Ce sont les deux volets quantitatifs (économie et disponibilité).

Ensuite, il y a un volet complémentaire qui ne vous est pas étranger – il est directement lié à l'objet du Sdage – qui est de s'atteler aux questions de qualité. Ce n'est pas un sujet nouveau mais qu'il faut encore accélérer. Le constat aujourd'hui est que nous avons 43 % des masses d'eau qui ne sont pas en bon état écologique. Il y a donc un challenge à relever, qui est déjà pris en compte dans les bassins mais sur lequel il faut accélérer compte tenu des échéances qui nous attendent. Cela embarque différentes catégories de mesures à la fois dans la prévention des pollutions diffuses, mais également un travail plus large sur le grand cycle de l'eau. Cela couvre l'ensemble des mesures thématiques.

Enfin, un dernier axe repose à la fois sur la gouvernance et sur le financement de ce plan. Il interpelle directement les agences de l'eau. Nous avons un plan qui est autoportant dans son financement, avec un financement qui doit être durable. Par conséquent, la décision a été prise de pouvoir financer ce plan Eau avec des mesures qui concernent les agences. Ainsi, nous aurons dès 2025, et peut-être même avant – ce sont des mesures qui vont être portées au prochain projet de loi de finances –, à la fois la suppression du plafond de dépenses des agences de l'eau pour permettre de remobiliser la trésorerie disponible laquelle est plafonnée aujourd'hui dans son usage, mais aussi le relèvement du plafond de recettes pour permettre d'aller mobiliser jusqu'à 475 M€ supplémentaires par an au profit des différentes mesures que j'ai rapidement rappelées.

Ces travaux sont donc appelés à être déclinés dans les bassins en mettant en œuvre ces différentes mesures et en mettant en place ces recettes. Des travaux sont également menés au niveau national dans le cadre d'une réforme des redevances et de la fiscalité de l'eau au sens large, qui doivent permettre de financer ces mesures. Par ailleurs, les travaux qui sont déjà partis sur le 12^e programme sont également l'occasion de décliner ces mesures, puis de les adosser plus largement au Sdage qui est déjà posé pour donner la ligne d'action de l'agence de l'eau pour la période des six ans qui viennent, c'est-à-dire de 2025 à 2030.

M. le président :

Je vais faire quelques remarques à titre personnel, puis je vous passerai la parole. Ce plan était attendu. Très sincèrement, je le trouve intéressant. D'abord, il évoque la cohérence hydrographique. A un moment où l'on peut assister à des batailles de l'eau, je vous rappelle que les périmètres hydrographiques ne sont pas des périmètres politiques et nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne. Si nous ne sommes pas capables de trouver de la cohérence entre l'amont, l'aval, la ville et la campagne, nous n'allons pas y arriver. La cohérence hydrographique a structuré la politique de l'eau depuis 1964. Il ne faut surtout pas perdre cela de vue.

Puis, ma deuxième remarque – Martial Saddier était très attentif à cela – concerne l'histoire des finances et des plafonds mordants. Nous accueillons évidemment favorablement la possibilité d'avoir plus de disponibilités pour pouvoir agir et renforcer le rôle des agences de l'eau.

Je voudrais quand même rajouter quelque chose, M. Lamotte – et c'est ce que je dirai au ministre Béchu puisque nous avons une réunion qui est prévue dans quelques jours avec les présidents de comités de bassin –, c'est que nous avons le territoire le plus grand et le plus

pauvre. Il est nécessaire de travailler un peu sur la péréquation entre bassins. Encore une fois, le financement du petit cycle n'est pas le financement du grand cycle. Pour le petit cycle, plus on consomme, plus on paie, c'est normal. Par contre, pour le grand cycle, nous travaillons sur des surfaces de périmètres de bassins versants qui sont très grandes, avec peu de populations et peu d'industries, donc nous sommes pénalisés. Je vous rappelle que nous représentons 30 % du territoire national et nous avons 360 M€ de redevances, alors que Seine-Normandie est à 20 % avec 900 M€ de redevances. Quand on a deux fois plus dans la caisse pour commencer l'année, c'est plus facile. C'est un point qui me tient à cœur et qu'il faut travailler.

J'ai beaucoup aimé aussi l'histoire de la réutilisation des eaux. Depuis le temps qu'on en parle, il faut que nous puissions être à la hauteur des enjeux. Là aussi, de belles expériences sont en cours. Nous allons y travailler puisque face à la raréfaction de la ressource, il faut que nous trouvions des solutions, dont la sobriété fait partie.

Ensuite, cela va nous permettre de travailler sur un deuxième programme un peu plus intéressant. J'ai souhaité que l'on vous distribue les 53 mesures parce qu'il y a plein de choses intéressantes. Je note que la sobriété, les économies et le partage vont être des sujets essentiels. Par ailleurs, le rappel des rôles des comités de bassin et des animations territoriales dans les Sage et dans les commissions locales de l'eau est important. Il va falloir que collectivement, nous fassions cet effort de partage et de bonne gestion de cette ressource naturelle essentielle à la vie et à l'aménagement de nos territoires.

Nous essayerons de répondre évidemment. Des lettres de cadrage ou des circulaires vont arriver. Nous allons préparer cela avec attention. Mes chers collègues, vous avez la parole.

Mme MÉZIÈRE-FORTIN :

Au nom des associations qui œuvrent pour la protection des milieux, et donc l'intérêt général, je tenais à exprimer aujourd'hui la très grande inquiétude que nous partageons pour la démocratie de l'eau.

Le président de la République a pris la parole la semaine dernière pour tracer les grandes lignes du plan Eau. Parmi les mesures, si les rôles des usagers économiques de l'eau sont bien développés, il n'y a en revanche pas un mot pour les associations qui siègent dans les instances et qui agissent sur le terrain. De plus, les événements de ces dernières semaines ont généré une accélération d'une volonté de bâillonner ceux qui expriment le souhait d'un autre modèle pourtant légitime et en accord avec les alertes du GIEC.

Si les joutes verbales étaient monnaie courante par médias interposés, nous assistons désormais à des actions ciblées et à des intimidations de bénévoles jusqu'à leur domicile. Certains subissent des pressions pour se retirer des lieux de débat public et des associations se voient officiellement évincer des instances de concertation.

Nous rappelons que nous avons collectivement écrit dans le Sdage que les projets PTGE sont à élaborer au sein d'une large concertation locale représentant les différentes sensibilités du territoire. Aucun projet de territoire ne pourra aboutir de manière durable sans que l'ensemble des usagers économiques et non économiques, ainsi que les élus, ne soient réunis autour d'une table. C'est l'essence même du fonctionnement du parlement de l'eau à notre échelle comme à l'échelle des commissions locales de l'eau.

Nous croyons encore à la force de la discussion, des arguments scientifiques, du consensus et de la délibération pour trouver collectivement des moyens de faire face aux défis du changement climatique et de la reconquête de la qualité de l'eau. Chacun doit pouvoir s'exprimer. Nous avons collectivement besoin de remparts face aux tentatives de caricature et de simplification. Ainsi, les institutions de la République doivent être plus que jamais les garants de l'expression, de l'écoute et de la prise en compte de tous les acteurs. Chaque membre d'une instance comme la nôtre doit se sentir responsable de la qualité de nos échanges. Nos armes doivent être ancrées dans la démocratie. Je vous remercie.

Mme ROUSSET :

Bonjour à tous. Je voulais reprendre les propos du Commissaire du Gouvernement. Il y a peut-être eu une erreur d'interprétation. Nous avons 43 ou 44 % de masses d'eau en bon état et malheureusement pas en mauvais état comme cela a été dit. C'est l'occasion pour moi d'indiquer

que quand on travaille sur le Sdage, il est important de travailler sur des valeurs et des paramètres atteignables et réalisables. Sinon, ce ne serait qu'un tissu de mensonges que l'on n'arrive pas à tenir sur le terrain.

M. DORON :

Président, mesdames et messieurs, bonjour. Excusez-moi de mon intervention tout à l'heure mais je pense que c'était important. J'aurais souhaité qu'elle puisse se faire dans un autre contexte mais tant pis, je l'enverrai.

Je voulais revenir sur ce plan gouvernemental, tout d'abord dans les conditions dans lesquelles celui-ci a été annoncé. Cela m'a interpellé sur le plan politique et aussi sur un constat, celui d'une forme de perte de crédibilité de la parole publique, du plus haut niveau de l'Etat à celle qui s'exprime dans nos territoires.

Comment en effet ne pas être interpellé quand le jour où le président de la République et le ministre de la Transition écologique présentent le plan Eau de la planification écologique, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il ne sera pas demandé d'efforts supplémentaires à l'agriculture en matière de gestion de l'eau et que par ailleurs, ce même ministre souhaite que l'on puisse revenir sur l'interdiction de certains produits de traitement ? Il y est clairement visé le S-métolachlore, principalement utilisé sur certaines cultures particulièrement gourmandes en eau.

Comme si cela ne suffisait pas, certains députés de la République convoquent le directeur de l'Anses en commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale et l'invitent amicalement à reconsidérer la dangerosité de ce produit considéré comme cancérigène pour l'homme ainsi que les métabolites qui découlent de sa décomposition et qui polluent durablement les sols et l'eau.

En ce qui concerne le plan Eau qui nous est présenté ce matin et si – comme s'en félicite le président du comité de bassin – il a le mérite d'exister et nous l'attendions, nous ne pouvons que constater hélas que c'est l'approche centrée sur les usages qui est privilégiée et déplorer que les milieux naturels sont laissés pour compte.

L'eau est pourtant un enjeu stratégique pour notre pays. Elle n'est pas qu'un gisement ou une ressource à exploiter – n'en déplaise aux esprits chagrins –, mais c'est aussi une ressource et des écosystèmes à protéger. Or, les milieux aquatiques (ruisseaux, rivières, nappes, lacs) sont les grands oubliés du plan Eau. Ils auraient pourtant grand besoin d'un coup de pouce. Polluées, canalisées ou artificialisées, très peu de masses d'eau naturelles sont aujourd'hui en bon état contrairement à ce qui a été rappelé. Ainsi, parmi les grands absents de ce plan, nous notons la lutte contre les pollutions.

Enfin, on a évoqué les assises de l'eau. J'ai constaté un net recul sur ce qui intéresse la sobriété et la recherche d'économie sur la ressource. Je rappelle que dans le Sdage, il était fixé un objectif de 10 % à échelon 2024. Parallèlement, les assises de l'eau avaient conclu à une économie indispensable à cette hauteur à échéance 2025. Or là, on recule encore de cinq ans. Il est vrai que comme pour la continuité écologique, nous avons l'habitude de subir les reports quinquennaux. Par contre, je ne suis pas persuadé qu'en ce qui concerne le réseau associatif que je représente – c'était à ce titre que je voulais m'exprimer tout à l'heure mais de manière beaucoup plus globale et transversale sur la question de la gestion de la ressource en eau –, la difficulté se fait jour et je crains que notre patience soit très rapidement éprouvée.

M. SERVANT :

J'interviens pour les chambres d'agriculture. Ce plan avait été annoncé. Il était attendu par rapport au contexte actuel depuis deux ans. Il fait suite aux assises de l'eau il y a quelques années, ainsi qu'au Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Son objectif est également d'apporter des réponses sur d'autres sujets.

L'objectif premier annoncé est un objectif de baisse de prélèvement de 10 %, sans préciser pour quand, comment et pour quel territoire. Nous avons vu par le passé que fixer des objectifs de manière très large entraîne derrière des difficultés à y arriver, surtout dans un contexte qui nous oblige à appréhender la gestion de l'eau de manière différente, c'est-à-dire au niveau le plus local possible et en prenant en compte le changement climatique.

Quand il est écrit dans l'article 10 que les PTGE doivent se fixer des objectifs de réduction de prélèvement, est-ce que cela veut dire que partout, il doit y avoir des prélèvements et à quelle hauteur ? En effet, le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique disait qu'il fallait monter un projet de territoire adapté aux territoires. Il y a certains secteurs – nous en avons vu ce matin – où l'objectif de 10 % est très en deçà de ce qui est nécessaire. Il faudrait baisser de 50, 60 ou 70 % l'été sur certains territoires, ce qui n'empêche pas de prélever à un autre moment ou hors période de basses eaux. Le Varenne indiquait qu'il fallait voir les ressources disponibles pour répondre aux besoins.

Alors, quid de cet objectif de 10 % dans les bassins qui aujourd'hui n'ont pas de prélèvement ? Que va-t-il se passer ? Nous voyons que certains bassins, plus au nord, vont parfois avoir besoin d'un peu d'irrigation qui pourrait être prélevée l'hiver. Cependant, quelle référence va-t-on prendre là aussi ? Cela rejoint la question des références.

Puis, l'article 11 stipule que les AUP (autorisations uniques pluriannuelles) de prélèvement ne pourront pas être accordées au-delà de ce qui est prélevable. Or, les textes aujourd'hui nous disent qu'on peut, jusqu'en 2027, prendre en compte le plan de retour à l'équilibre. En l'occurrence, il reste un certain nombre de questions en suspens.

Concernant la réutilisation des eaux usées, il y a un bon pas en avant. Nous le reconnaissons. Enfin, cela va être pris en compte et enfin, on va travailler là-dessus puisqu'il s'agit d'une piste importante. La France est très en retard en la matière.

S'agissant des objectifs de gouvernance locale, nous ne pouvons qu'apprécier cette volonté de mettre en œuvre une gouvernance locale et cela a été dit. Par contre, se fixer comme objectif, d'ici 2027, de mettre en place des commissions locales de l'eau et des PGSSE (plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) sur l'ensemble des bassins, je crois qu'en l'occurrence, un sacré défi se présente à nous. Toutefois, nous essaierons d'être à la hauteur pour répondre aux enjeux.

M. FERRAND :

Bonjour à tous. Je suis assez étonné que sur ce plan, rien ne soit fixé en matière de qualité des eaux de réutilisation. En effet, nous le savons, les eaux qui sortent des stations d'épuration sont très fortement concentrées en résidus micropolluants, résidus médicamenteux, micropolluants organiques, différents composants chimiques des eaux de la vase, composés pharmaceutiques et microplastiques qui ne sont pas dégradés dans les assainissements individuels, mais encore moins dans les assainissements collectifs puisque les stations d'épuration, tel qu'elles sont conçues aujourd'hui, ne font pas ces traitements. Nous allons retrouver ces micropolluants dans des utilisations où l'on n'aura pas pris soin de faire des analyses pour s'assurer que ce ne soit pas rempli de micropolluants. Il s'agit donc d'une alerte sur la qualité des eaux de réutilisation.

Ensuite, concernant la baisse des prélèvements, comme l'a fait M. Servant avant, je voudrais souligner que les territoires ne sont pas tous les mêmes. Pour les territoires de montagne qui ne disposent ni de nappes ni de réserves naturelles, il leur sera très compliqué de baisser les prélèvements. Ce sont des zones qui deviennent de plus en plus désertiques et où la population baisse. Néanmoins, il faudra continuer à assurer l'approvisionnement en eau pour tous les usages.

M. PIRIOU :

Bonjour tout le monde. Les assises de l'eau de 2019 prévoyaient une baisse de prélèvement de 10 % à l'horizon 2025 et de - 25 % à l'horizon 2035 comme cela a été rappelé tout à l'heure. Or, ce plan Eau gouvernemental prévoit une réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030. Nous avons l'impression d'un glissement. Cela concerne tous les usages. J'aimerais connaître la date de début. L'objectif est donc - 10 % pour 2030, mais quelle est l'année de début ? Est-ce l'année 2023 ou une autre année ? Nous ne l'avons pas vu dans le plan Eau.

Mme GALLIEN :

Bonjour à tous. Nous attendions ce plan avec impatience. Nous avons fait remonter nos avis. Nous y avons travaillé. Cela fait des années que nous sommes investis au sein de cette agence de l'eau de manière bénévole. Nous le faisons parce que l'eau est un sujet majeur pour nous.

Cet appel à la sobriété est formidable. Nous avons été capables, me semble-t-il, cet hiver... Vous allez me dire qu'il ne faisait pas très froid, y compris dans les montagnes. En tout cas, cet hiver, nous avons été capables de faire des économies en matière énergétique. J'espère que nous le serons en matière d'eau.

La sobriété est absolument indispensable. Il faut que cela passe dans tous les esprits. J'ai presque envie de dire que nous, habitants du Massif central, avec la sécheresse que nous avons vécue l'été dernier et le manque d'eau cet hiver, avec l'état des barrages et des nappes phréatiques qui sont très peu remplies, il y a eu un déclic dans l'esprit des élus locaux qui considèrent maintenant que la question de la quantité se pose. Je le sens comme cela. J'écoute ce qui se dit autour de moi. Je suis membre de l'AMF, donc je pense qu'il y a quelque chose qui s'est passé en termes de déclic.

Je regrette beaucoup que les médias n'aient absolument pas parlé de ce plan Eau. On en a parlé un jour, puis on n'en a plus reparlé alors que c'est un enjeu majeur pour nous tous qui sommes des êtres vivants et qui avons besoin d'eau, ne serait-ce que pour la boire.

Je voudrais dire aussi qu'avec les communes « citernées » qui étaient sur nos territoires, dont certaines n'ont toujours pas trouvé la solution pour avoir de l'eau potable au robinet, même si les habitants sont peu nombreux sur certains territoires, il y a quand même l'agence de l'eau et nous avons décidé que nous allions les aider. Il y a des choses qui se passent.

J'ai été également sollicitée par un syndicat qui me disait : « Nous sommes prêts à faire quelque chose, l'agence de l'eau peut-elle nous aider ? ». Je leur ai répondu que bien évidemment, l'agence de l'eau peut aider à être plus vertueux en termes d'utilisation de l'eau potable dans les process. Nous allons essayer, si vous en êtes tous d'accord, d'organiser une information, peut-être département par département. Il faut vraiment que chacun s'engage maintenant.

Après, sur la question des eaux usées et de leur réutilisation, nous sommes tellement en retard en France par rapport à nos amis européens d'Italie, d'Espagne et autres. En prenant toutes les précautions requises, il faut que nous puissions réutiliser un peu d'eau. Des maires de communes plutôt urbaines et littorales ont des projets qui sont « coincés » dans les placards depuis un certain nombre d'années. Je ne parle pas forcément de notre agence de l'eau. Il faut que nous arrivions à être efficaces là-dessus.

Puis, je voudrais terminer sur une note positive. Nous sommes engagés sur cette question de l'enjeu de l'eau. Nous continuerons à l'être. J'espère que toute la société et tous les usagers que nous sommes feront des efforts, avec des politiques les plus efficaces possible.

M. BOISNEAU :

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je représente les pêcheurs professionnels en eau douce et aujourd'hui, j'ai également le mandat de M. le Gal qui est président du Comité national de la conchyliculture, lequel est aussi un peu inquiet des effets du dérèglement climatique sur les productions qu'il représente.

Concernant le plan Eau, nous avons fait une proposition technique et réglementaire. Pour l'instant, nous avons un seul débit minimum biologique qui est généralement la valeur la plus faible permettant de maintenir la vie, mais ne favorisant pas forcément le cycle biologique des espèces. Là, nous sommes à Orléans. Vous comprendrez assez facilement que le débit dont la Loire a besoin au mois de décembre ou début avril est un peu supérieur au débit minimum biologique qui est fixé et qui, généralement, est le débit le plus faible rencontré en août ou septembre.

Nous avons donc fait une proposition qui n'a pas été retenue. Nous comprenons que des choix aient été faits. Cependant, nous pensons qu'il va falloir évoluer là-dessus, sinon nous n'allons pas réussir à sauver beaucoup d'espèces, d'eau douce ou migratrices, qui ne peuvent plus faire leur cycle biologique. Il est clair que ce n'est pas avec les débits que nous avons eu tout l'hiver, même pas avec ceux que nous avons actuellement et qui sont un peu mieux, que beaucoup d'espèces vont pouvoir se reproduire. En fait, face à ces manques de débit, ce sont des successions d'échecs à la reproduction qui vont entraîner l'extinction. Les médias ne s'y intéresseront pas parce que cela ne fera pas de mortalité massive. Il n'empêche que ces espèces auront disparu pour toujours.

J'attire votre attention à ce sujet. Le ministère pourrait réfléchir à une évolution de ce débit minimum biologique annuel. Il pourrait envisager d'autres solutions pour pouvoir mieux

réglementer les prélèvements en dehors des mois d'étiage, des mois de plus basses eaux, pour que l'on respecte les conditions de la vie, tout simplement. C'était le premier point.

Le deuxième point concerne ce que certains appellent les fuites d'eau des nappes vers les rivières et vers la mer. Dans un certain nombre de réunions que j'ai eues récemment avec des représentants agricoles, quand j'ai essayé d'expliquer qu'une goutte va remplir un grand nombre de fonctions depuis l'endroit où elle a commencé à couler jusqu'à la mer, c'est un processus qui est nié.

Quand j'ai expliqué, il y a un peu plus d'un mois à la chambre d'agriculture où j'étais invité à une réunion sur la sécheresse, que l'eau douce servait aussi à la production de bars, de soles et d'huîtres, un représentant agricole m'a coupé la parole en disant : « Ce sont des produits de luxe, on peut se passer de vos poissons et de vos coquillages ; nos filières agroindustrielles sont prioritaires ». Par ailleurs, un autre élu de la chambre d'agriculture de la côte a écrit dans la presse nationale que les réserves de substitution, il va falloir les généraliser, sinon toute l'eau qui entre dans les nappes est perdue dans la mer.

Maintenant, je pose une question qui relèverait du comité de bassin ou du niveau ministériel, M. Lamotte pourrait nous le dire : ne pourrait-on pas lancer une étude (Ifremer, universitaire ou Inrae) pour connaître les besoins en apport d'eau douce de la biodiversité de nos côtes pour que leur vie puisse se maintenir ? Cela permettrait d'avoir une base scientifique qui éclairerait un peu mieux la chandelle des uns et des autres. C'est une proposition que je vous fais. Nous avons un nouveau conseil scientifique. Ce sont quand même toutes nos côtes qui sont concernées. Cela pourrait être également une question de niveau national.

M. le président :

Concernant l'intérêt de l'eau douce sur le littoral, j'ai rencontré les mytiliculteurs cet été. Ils me disaient qu'il y avait 20 % de croissance en moins sur les moules parce que moins d'eau arrivait sur le littoral, ainsi que - 15 % de croissance sur les huîtres. Ce sont donc des sujets qui sont devant nous.

M. POINTEREAU :

Ce plan Eau, avec ses 53 mesures, est tout à fait intéressant. Cela va sur la bonne voie. Néanmoins, il y a quelques trous dans la raquette sur le financement des canalisations fuyardes. On parle de sobriété. Nous sommes aujourd'hui à 1 milliard de mètres cubes d'eau perdue dans les canalisations. On nous parle de 180 M€ pour les communes les plus fragiles qui perdraient 50 % de volume d'eau sur les canalisations fuyardes. Cela me paraît très faible par rapport à la situation existante.

S'agissant du plafond mordant, je note quelques incertitudes. Cela va sur la bonne voie aussi. Cela fait trois ans que je propose un amendement pour supprimer le plafond mordant au Sénat et apparemment, le président de la République a annoncé qu'il était plutôt favorable à la suppression du plafond mordant. Néanmoins, les 500 M€ annoncés sont-ils l'équivalent du plafond mordant ? Je crois que nous sommes actuellement à 400 M€ de plafond mordant. S'agit-il d'un fusil à un coup pour cette année ou cela concerne-t-il aussi les années à venir ? Cela vient-il en plus de la suppression du plafond mordant ? C'est une question que je pose au président s'il a des informations plus précises.

Il y a aussi un sujet sur l'accompagnement des agriculteurs pour mettre en place des pratiques économes en eau. On parle de 30 M€. Le compte n'y est pas. Nous voyons bien que le changement de paradigme et de culture ne se décrète pas du jour au lendemain. Nous sommes en l'occurrence dans le cadre de la souveraineté et de l'indépendance alimentaires. C'est un sujet très important. Il faut savoir si nous voulons importer de l'eau des Etats-Unis et de l'Amérique du Sud à travers l'importation de céréales produites là-bas. Aujourd'hui, nous ne sommes pas excédentaires sur certaines cultures. Par exemple, nous importons du soja OGM alors que nous pourrions le produire chez nous. Par contre, il faut de l'eau pour cela. Nous importons également du maïs en Europe. Il faut de l'eau. En l'occurrence, nous allons avoir un sujet de bilan carbone si nous commençons à ne pas tenir compte de cette souveraineté alimentaire.

Concernant la réutilisation des eaux usées, nous sommes aujourd'hui à 1 % en France, 14 % en Espagne et 17 % en Grèce. Là aussi, il faut lever les verrous à la fois administratifs et sanitaires.

Aujourd'hui, on nous dit que c'est possible mais il y a toujours des inquiétudes dans le domaine sanitaire. Pour accélérer les procédures, il faudra lever tous ces freins.

Enfin, il y a un sujet qui n'a pas été évoqué et sur lequel je rejoins le président, c'est la péréquation entre les agences de l'eau. Nous ne pouvons pas imaginer, dans ce pays, avoir des mesures différentes d'une agence de l'eau à l'autre. On a beaucoup parlé d'inégalité de traitement tout à l'heure. Il faut qu'il y ait une égalité de traitement entre les agences de l'eau au sein de la métropole. Cela me paraît une évidence. Il faudra également que nous obtenions des certitudes sur ce sujet qui est tout à fait important.

M. le président :

Effectivement, plusieurs enquêtes parlementaires sur l'eau sont en cours, y compris au Sénat. Nous sommes évidemment consultés. Nous y participons. Le débat que nous avons introduit a pour ambition de pouvoir vous répondre si possible immédiatement. Sinon, je recueille les questions que vous posez. Puis, lorsque nous irons voir les ministres le 24 avril, je poserai les questions sur lesquelles vous nous avez interpellés.

M. PAGESSE :

J'ai deux ou trois petites réflexions toutes simples. Je trouve que dans les mesures qui sont présentées par le président de la République, il manque quelque chose d'important. Certes, on parle de la sobriété mais la ressource existe. Je suis de ceux qui pensent – ce n'est pas la première fois que je m'exprime à ce sujet – que nous pouvons, pendant un certain temps, faire un peu plus de réserves. J'ai une petite rivière qui, en gros, fait 1 m³/s. Elle était à 30 depuis trois semaines. Comment peut-on essayer d'avoir pour vision de réindustrialiser le pays et de maintenir une agriculture ? Tout le monde parlait du maïs. Savez-vous que l'Europe a acheté 23 millions de tonnes de maïs (deux fois la récolte française) aux Américains ? Savez-vous que nous sommes déjà en partie déficitaires sur un certain nombre de productions ?

En matière de réindustrialisation, dans mon département, nous avons fait un plan d'économie, industrie par industrie. Elles sont une trentaine. Cependant, une fois les plans d'économie mis en place, vous en voyez rapidement les limites. La sobriété ne va-t-elle pas définitivement entamer notre compétitivité et entraîner notre désindustrialisation et notre dépendance alimentaire ? Tout à l'heure, on a parlé de la biodiversité des poissons. Elle est importante. Si nous n'y faisons pas attention et si nous continuons dans cette voie, nous allons avoir une autre espèce qui va disparaître, à savoir celle des agriculteurs. Je vous signale qu'il en reste 300.000 pour faire 97 % de la production. Nous avons perdu une partie de nos moyens de production.

Je ne veux pas rentrer dans l'histoire des pesticides. Pesticide veut dire tueur de peste. C'est Greenpeace qui a introduit ce vocable qui vient du mot anglais *pesticide* qui veut dire tueur de peste. C'est assimilé à la peste. Je vous signale que si les agriculteurs ne faisaient pas l'entretien de leurs récoltes à travers leur phytopharmacie, nous nous retrouverions avec des mycotoxines qui sont aussi cancérigènes. La semaine dernière, il y avait un retrait de compotes de pommes qui contenaient de la patuline, qui étaient fabriquées avec des pommes qui n'avaient pas été traitées.

Je souhaite que nous nous prononcions : sommes-nous en capacité d'établir un programme qui nous permet, pendant la saison où il y a des excédents, de constituer des réserves supplémentaires ?

Puis, comme vous avez parlé du recyclage des eaux usées, je conseille qu'une petite délégation se rende en Israël où 90 % des eaux usées sont recyclées. Ils ont créé trois réseaux : un premier réseau avec une eau complètement épurée qui va alimenter les légumes, un deuxième réseau qui va alimenter les céréales et un troisième réseau qui alimente les arbres sur le bord des routes. Ce sont des exemples concrets qui, certes, ne sont pas à proximité mais ce n'est pas inatteignable non plus.

Enfin, l'ensemble des réserves de notre pays représente 4,7 % des 30 milliards de mètres cubes qui circulent dans nos rivières. Si vous allez en Espagne, c'est quatre fois plus (20 %). Au Maroc – j'y suis allé –, c'est 50 %. Le retard, y compris sur le stockage, existe. Quand va-t-on décider d'augmenter nos réserves pour satisfaire l'ensemble des utilisateurs, y compris la biodiversité ?

M. GUILLAUME :

J'ai l'impression de rajeunir de 20 ou 30 ans en fonction de ce que j'ai entendu à l'instant. Je vais vous faire quelques observations sur le plan Eau du gouvernement. Pour le reste, vous vous référerez aux articles, aux communiqués de presse et autres de l'UFC-Que Choisir.

En premier lieu, je vous invite à lire l'article dans la presse de notre collègue du comité de bassin qui est député. C'est très instructif.

Ensuite, j'avais une demande d'explication concernant ces fameux millions qui sont annoncés pour telle ou telle action. Je n'ai pas bien compris si cela allait être financé par une augmentation des redevances ou par des aides spéciales de l'Etat.

Puis, je voulais apporter quelques explications comme mon collègue tout à l'heure. Nous voyons que les 10 % de réduction des prélèvements sont encore reportés. Nous en avons malheureusement l'habitude.

Par ailleurs, j'ai une petite réflexion à propos de la réutilisation de l'eau. Il ne faut pas négliger les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. Néanmoins, cela restera très limité, sur le littoral en particulier parce que ce qui sort des stations d'épuration, il va falloir le remettre aux milieux.

J'ai fait une lecture rapide du plan. Il y a de belles phrases. Cela paraît consensuel mais quand on analyse ce plan dans le détail – je suis un représentant d'une association de consommateurs –, on s'aperçoit quand même que la plupart des efforts vont porter sur les usagers domestiques, que ce soit les efforts de réduction d'eau ou les redevances.

D'ailleurs, en parlant de redevances, des groupes de travail œuvrent dans différentes instances, CNE et autres. Il faut revenir à certaines notions de base. On parle par exemple de respect du principe pollueur-payeur ou préleveur-payeur. Or, cela correspond uniquement au collège des usagers domestiques. On ne parle pas d'équilibre. Cela ne remet pas en cause la situation actuelle de ces différents principes entre les collèges.

M. MARY :

Je représente l'EPTB Eaux & Vilaine Bretagne. Je voulais aborder deux sujets, dont le premier concerne la partie « mettre en place les moyens d'atteindre ces ambitions ».

Pour moi, il y a deux éléments qui sont importants. Tout d'abord, il y a la mise en œuvre des conditions juridiques et politiques. Il va de soi que nous devons avoir un engagement fort de tous – je pense en particulier à la profession agricole et à l'Etat – pour faire appliquer les éléments de réglementation en particulier.

Aujourd'hui, au sujet de la profession agricole, je pense que nous devons mettre en place ce que l'on appelle un nouveau paradigme. En effet, les agriculteurs qui sont de bonne volonté ne voient pas encore toutes les conditions réunies pour aller vers un usage plus respectueux de l'eau. Il faut que le modèle économique agricole, dans un cadre national, puisse évoluer vers cet objectif. J'ai entendu le sénateur à l'instant parler des importations, etc., je m'inscris également dans cette réflexion.

Sur le deuxième aspect, je veux tout simplement aborder le sujet des moyens financiers. Il a été question de solidarité nationale. Il a été question de solidarité de bassin. J'ai cru comprendre dans le dossier qu'il y avait la suppression du plafonnement des dépenses, mais quid du plafonnement des recettes et du plafond mordant en particulier ?

Il est souhaitable que les EPTB puissent avoir aujourd'hui des moyens fiscaux ou des recettes qui leur soient propres. Je souhaite qu'on puisse formellement mettre en place la surtaxe EPTB de manière à ce que tous les usagers de l'eau d'un EPTB, donc d'un bassin versant, puissent être sollicités. C'est une condition de solidarité financière. Nous voyons bien que les taxes GEMAPI aujourd'hui sont très inéquitables sur le territoire en fonction des densités de population ou en fonction des richesses fiscales. Cette situation, dans le temps, est intolérable puisque les rapports peuvent aller de 1 à 10 et ce sont les pauvres qui paient pour les riches.

M. MÉRY :

D'abord, merci pour ce plan. C'est important. Du point de vue des industriels, cela signale l'urgence du dossier. Lorsque le Gouvernement s'empare d'un plan, le met en avant et nous enjoint à l'accompagner et à travailler pour le compléter, c'est qu'il y a urgence. Cela tombe bien, nous en étions persuadés au sein du comité. C'est au moins quelque chose qui nous rassemble tous, quelle que soit la partie prenante que nous représentons, donc déjà, merci pour ce plan !

Merci aussi d'avoir mis la sobriété en premier. Dans les premières interventions que nous avons entendues, on nous a expliqué qu'on ne parlait pas de sobriété, qu'on avait des doutes sur la date de départ, la date d'arrivée, le pourcentage, etc. Ce que je retiens, c'est que la sobriété est là. Elle est réaffirmée et c'est plutôt une bonne nouvelle. Néanmoins, c'est une vision assez optimiste de la chose.

Merci également d'avoir enfin mis l'accent sur cette question de la réutilisation. Dans le monde industriel, c'est quelque chose qui nous paraissait plus que nécessaire – une fois les efforts de sobriété effectués, cela va de soi – que de pouvoir enfin travailler à cette réutilisation. Evidemment, nous sommes sur un grand plan – c'est un document de communication –, donc nous n'avons pas encore tous les petits détails. Les décrets sont en consultation et nous allons y être vigilants.

Sur ce point précis, il a été évoqué la question de la limite de la réutilisation. Parfois, les stations d'épuration des industriels soutiennent l'étiage des cours d'eau. Cette question, nous la comprenons bien. Il va juste falloir que nous nous mettions d'accord sur le rôle de l'industriel. Soit nous diminuons nos consommations, soit nous soutenons les cours d'eau et nous les alimentons. Par contre, il ne va pas falloir nous demander de faire les deux choses à la fois. Cela n'est pas possible. Il va donc falloir trouver des solutions.

Ensuite, merci pour le plafond mordant. Cela donnera des marges de manœuvre. Cela donnera des possibilités de mise en œuvre de programmes au sein des agences de l'eau. En plus, comme nous sommes assez créatifs, cela nous libérera un certain nombre d'énergies. Vous voyez que tout cela, ce sont plutôt des remerciements.

Le dernier point concerne la phrase du sous-titre des 53 mesures. Je vous lis l'ensemble du sous-titre : « Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau ». Nous avons passé toute la matinée dessus. La concertation, nous l'appelons tous de nos vœux. Certes, c'est un exercice difficile, compliqué. D'ailleurs, notre première demi-heure l'a très bien illustré. Puis, la teneur des discussions sur le plan a encore mieux illustré cette concertation, malgré une assemblée qui se connaît bien. Nous nous rendons compte que nous avons encore des pas importants à faire les uns vers les autres, y compris des pas d'écoute réciproque ; les industriels les premiers, cela va de soi. A vrai dire, c'est une notion que nous partageons assez bien là aussi.

Enfin, pour cette gestion concertée, les industriels auraient un conseil à vous proposer, Mme la Préfète et M. le Représentant de l'Etat. Ici, nous sommes une assemblée avec des parties prenantes qui sont représentées avec des poids différents. Dont acte. Il n'y a pas à discuter sur ce point. Par contre, dans les territoires, dans les commissions locales de l'eau, il serait intéressant d'avoir une homothétie de ces poids relatifs de parties prenantes. Après tout, nous nous mettons bien d'accord ici, plus ou moins facilement, avec un temps plus ou moins long de discussion sur un texte, des objectifs, des moyens de mesures... En revanche, il serait souhaitable de ne pas déséquilibrer ce qui a permis ce consensus, dans un sens comme dans l'autre, pour ensuite le transmettre dans les territoires. C'est le conseil que les industriels pourraient vous donner sur cette partie « gouvernance ».

M. GANDRIEAU :

Faites attention, tous les articles de tous les journaux ne sont pas toujours parole d'évangile. Moi, je veux voir le verre à moitié plein. C'est la première fois que je vois les 53 mesures. Je vous encourage à les lire toutes parce que je ne suis pas sûr que tout le monde l'ait fait. Il y en a quelques-unes qui me semblent importantes, par exemple la mesure numéro 6 qui propose l'installation de kits hydroéconomiques pour la récupération d'eau de pluie. Ce sont des choses que nous faisons déjà. La mesure numéro 11 pourrait également vous surprendre.

Après, il y a le projet de réutilisation des eaux usées. Je vous encourage à venir voir le projet Jourdain où nous mettons en place une unité d'affinage. Je vous rappelle quand même que nous envoyions 4 ou 5 millions de mètres cubes directement dans l'océan à partir de la station qui

entoure Les Sables-d'Olonne, avec certainement des pollutions. Evidemment, pour une utilisation en eau potable, nous allons plus loin. L'unité d'affinage coûte un peu cher, je vous le dis de suite. Il n'empêche que nous allons traiter beaucoup de choses qui sortaient de chaque station d'épuration et que l'on retrouvait dans les rivières. En l'occurrence, personne ne s'en offusque. D'ailleurs, les millions qui allaient dans la mer, tout le monde s'en fichait, donc c'est formidable. Ainsi, nous faisons quand même des choses en matière de réutilisation des eaux usées traitées. Après, regardez la mesure 23 concernant les captages.

Concernant les sous, ce n'est quand même pas mal. Il y en a un peu plus. Je crois qu'il faut relire, M. le Sénateur, la 38 et la 39. Vous verrez que c'est un peu différent.

Au sujet du plafond des dépenses, je pense qu'il faut aussi regarder le plafond des recettes, ce qui est évident. C'est peut-être à ce niveau qu'il y a une piste de péréquation pour éviter que certains territoires se retrouvent avec des hausses de redevances importantes. Un petit centime chez certains, ce n'est pas grand-chose parfois. Il faudrait regarder ce point. Par ailleurs, la Banque des territoires devrait mettre en place une nouvelle génération d'Aqua Prêt. Je peux vous dire que cela joue.

Après, il y a un point qui est super important, c'est la mesure 53 : « Il sera régulièrement rendu compte aux parties prenantes, a minima deux fois par an, de la mise en œuvre des mesures ». Cela ne suffit pas. Certes, cela fait un plan de plus. Néanmoins, il faut que l'on pose la première pierre de la maison, que l'on construise la maison tous ensemble et que l'on rende compte à quel niveau on est. Puis, si cela n'avance pas, que chacun le dise.

Mme HAAS :

Je voulais revenir sur plusieurs points, tout d'abord sur l'optimisation de la disponibilité de la ressource, donc les points 14 à 22. Je suis étonnée que l'on ne parle pas de désimperméabilisation. Vous savez, M. Lamotte et Mme la Préfète, que nous attendons avec impatience le décret sur le ZAN (zéro artificialisation nette) qui va apporter une modification du SRADDET et qui va aussi s'imposer à nos SCoT et à nos PLUm. C'est quand même quelque chose de très important. Je suis un peu étonnée que même ce mot ne soit pas écrit dans ce document de référence.

Ensuite, il y a autre chose qui m'étonne aussi mais c'est peut-être parce que je suis sur une commune qui connaît un risque « inondations » particulièrement important. Je propose que dans le dernier chapitre, c'est-à-dire le chapitre 5 « améliorer la gestion des périodes de sécheresse », on rajoute « et des crues violentes ». La gestion des risques est extrêmement majeure. L'eau, c'est aussi le surplus d'eau, le « trop d'eau » à des moments intenses. Nos communes vont être face à ce risque. Vous savez que l'Etat a redonné la gestion des digues aux communes et aux EPCI. Nous portons donc quelque chose d'assez lourd sur les épaules, surtout que ces digues n'ont pas été particulièrement mises en état avant qu'on nous les redonne. Cela veut dire que nous avons beaucoup de travail à faire là-dessus.

Je voulais aussi souligner et me réjouir du fait que la récupération d'eau soit présente dans le document et que nous allons peut-être avoir plus de facilité à le faire. Je vous raconte une petite anecdote sur le territoire. Nous avons voulu récupérer l'eau de filtration des piscines – nous avons de grandes piscines, étant sur un bassin de vie de 350.000 habitants – pour arroser les jeunes plantations. Nous avons mené des expérimentations l'année dernière. Cette année, nous avons demandé l'autorisation à l'ARS pour pouvoir récupérer, pas seulement l'eau des piscines mais également l'eau de filtration des piscines. Nous avons essuyé un refus de l'ARS qui nous demande une microfiltration supplémentaire qui va engendrer des coûts extrêmes, sachant qu'il s'agit simplement de pouvoir arroser de jeunes plantations.

Par ailleurs, des humains se sont baignés dans ces eaux pendant plusieurs mois. Nous vous remercions d'avance de simplifier les processus pour que nous puissions vraiment, de manière réelle, mettre en place ces récupérations d'eaux grises.

M. BRIDET :

Bonjour, chers collègues. J'entends beaucoup parler de la ressource en eau. J'aimerais rappeler que c'est un fluide vital pour les humains et les non-humains. Je prends donc la parole aujourd'hui pour deux collègues qui ne sont pas représentés, à savoir le collègue des non-humains qui partagent

aussi ce milieu avec nous, mais également le collège de la jeunesse. On parle beaucoup d'échéance à 2050 ou 2070. Pour beaucoup d'entre nous, c'est déjà un peu abstrait. En revanche, je passe beaucoup de temps avec mes enfants et d'autres. Je sens leur colère et leur peur, y compris l'été dernier la peur viscérale de ma fille qui me demandait : « Qu'allons-nous faire sans eau ? »

Cette peur et cette colère s'exprimaient aussi dans les événements récents. Elle est liée à une dissonance cognitive entre les objectifs qui sont donnés, les grands plans qui sont élaborés et ce qui se fait parfois, ce qui se déclare ou ce qui se décide deux jours après, par exemple pour les pesticides comme le disait monsieur tout à l'heure à juste titre.

Par ailleurs, nulle mention dans toutes ces lignes de l'impact des productions d'énergie, y compris de l'impact de l'industrie nucléaire notamment sur la Loire, pour laquelle un nouveau plan national est annoncé avec tambour et trompette, avec les impacts des prélèvements et pollutions que nous connaissons. Cela avait d'ailleurs fait l'objet d'une remarque de notre part lors de l'adoption du précédent Sdage. Il y avait comme un angle mort à ce sujet. Cela crée de la colère parce que nous ne comprenons pas cette différence entre la parole et les actes. Cela entraîne de la défiance vis-à-vis des politiques en général et de l'Etat en particulier.

Je constate aussi un défaut de vision systémique. On parle de préserver les milieux et les espèces. Puis, on évoque d'un autre côté l'espèce des agriculteurs. De toute façon, si toutes les autres espèces non humaines disparaissaient, notre équilibre serait complètement corrompu et fichu. En l'occurrence, que ce soit les agriculteurs, les industriels, les kayakistes ou les pêcheurs, tout le monde disparaîtra en même temps si nous ne sommes pas en capacité de maintenir les équilibres qui permettent une vie humaine parmi tout cet ensemble de biodiversité. Nous faisons partie de la biodiversité – ce n'est pas quelque chose à côté –, donc nous devons nous en occuper.

Du point de vue systémique, nous importons du maïs. Je ne sais pas si des gens parmi nous ici consomment beaucoup de maïs au quotidien. Non ! En revanche, nous consommons beaucoup de viande, trop de viande. De toute façon, il n'y aura pas de souveraineté alimentaire durable – durable pour les milieux, durable pour les consommateurs et durable pour la santé – si elle reste autant carnée. Il faut donc avoir en tête – certes, cela dépasse les compétences de l'agence de l'eau – que c'est un projet de civilisation entier, plus que des négociations, qu'il va falloir mener pour maintenir les sociétés humaines en paix et en bonne santé.

M. le Président :

Nous arrivons au terme de cette discussion que je n'avais pas imaginé aussi longue. Je donne la parole à M. Lamotte pour quelques réponses.

M. LAMOTTE :

Je ne vais évidemment pas reprendre les choses de manière exhaustive. Puis, je n'en aurais pas les moyens puisque comme vous l'avez rappelé, c'est un plan qui continue à se mettre en place et qui va être décliné par des instructions, par des décrets qui vont permettre d'orchestrer la mise en œuvre de ces différentes mesures, et surtout, par les travaux qui doivent être menés dans les territoires.

Concernant la gouvernance, je veux pointer la mesure qui remet vraiment les Sage au centre du jeu, avec la volonté de faire évoluer les textes des Sage pour les simplifier et permettre que ces Sage, qui sont la représentation de l'ensemble des acteurs, vivent vraiment sur les territoires et puissent organiser la juste répartition des efforts et des partages dans le cadre de ces travaux où toutes les parties prenantes sont représentées. C'est bien le modèle de l'eau, tel qu'il existe, qui est consolidé et que veut consolider le plan.

Sur les questions de moyens, nous entendons que ce n'est pas assez : pas assez pour l'agriculture, pas assez pour les collectivités, pas assez pour la biodiversité... En fait, cette équation est toujours compliquée. En réalité, ce plan n'est pas un plan ex nihilo, c'est un plan qui s'ajoute au programme d'intervention déjà existant des agences de l'eau.

Pour répondre sur la question des collectivités, en fait, ce plan rééquilibre les choses par rapport à la tendance du 11^e programme qui avait majoré le grand cycle au détriment du petit cycle. Finalement, ce plan conforte le grand cycle avec des moyens supplémentaires (50 M€ pour la restauration des milieux et des zones humides), tout en remettant des moyens sur le petit cycle et

en prenant acte des difficultés des communes les plus rurales, notamment sur des questions de rupture d'eau potable.

Ensuite, je veux le dire de manière claire, ce plan n'a pas vocation à pallier le renouvellement patrimonial qui aurait dû être pris en charge par les collectivités sur tous les équipements et les réseaux. C'est bien le prix de l'eau qui doit y pallier. Comme nous sommes conscients des arriérés, du passif accumulé, un pendant qui est mis en place, avec l'accompagnement de la Caisse des dépôts, doit permettre de relancer une dynamique patrimoniale là où elle n'a pas été suivie et de l'étaler dans le temps pour que les choses soient supportables sur le prix de l'eau. Puis, les agences n'interviennent vraiment qu'en surplus sur les situations les plus critiques, où les approches intercommunales et les approches par le prix de l'eau et son échéancier dans le temps ne permettent pas d'avoir quelque chose de supportable pour les collectivités et les particuliers.

A propos des agriculteurs, 30 M€ sont effectivement mis sur l'accompagnement de la filière agricole pour les économies d'eau. Puis, un pendant de 30 M€ s'y ajoute, côté ministère de l'Agriculture, sur les questions de stockage. Ce sont donc les deux aspects : économie d'une part et consolidation des capacités de stockage d'autre part quand cela répond ou fait suite à une démarche territoriale. En fait, les moyens sont plus importants que les 30 M€ qui apparaissent facialement dans le plan.

Sur la question du financement cette fois, c'est très clairement un plan qui est financé par la fiscalité et non pas par le budget de l'Etat, en dehors des mesures qui sont mises en place par ailleurs et qui vont être pérennisées. Mme Haas citait la question des inondations et la question du zéro artificialisation nette. En fait, le plan confirme que les 100 M€ budgétés par l'Etat, qui sont aujourd'hui prévus dans le fonds vert pour la renaturation, vont être confortés et consolidés sur la durée du mandat, donc sur les cinq ans, et doivent permettre justement, en ville et dans les communes, d'infiltrer les eaux et donc de participer à cet effort de renaturation. C'est ce qui existe sur la partie budgétaire.

Ensuite, ce qui est présenté ici dans le plan, ce sont des mesures pour l'eau. Nous restons sur le principe de l'eau paie l'eau, avec un financement par la fiscalité et qui passe effectivement par la suppression du plafond de dépenses. Cette suppression du plafond de dépenses va permettre d'utiliser la trésorerie excédentaire, donc il ne durera qu'un temps. En fait, ce qui est vraiment important, c'est le relèvement du plafond de recettes qui n'est pas une suppression du plafond de recettes. Il s'agit d'un relèvement du plafond de recettes de 475 M€ qui appellera effectivement une hausse de la fiscalité, mais une hausse de la fiscalité que nous souhaitons partagée, avec un rééquilibrage entre les usages.

Je vous le disais, ce plan s'adosse à une réforme qui est engagée de longue date par les agences de l'eau sur la réforme des redevances « eau potable et assainissement », mais que nous complétons d'un travail sur la redevance « prélèvements » et la redevance « pollutions diffuses » pour boucler avec ce financement.

Vous le disiez, M. le Président, 475 M€ aujourd'hui ne sont pas répartis entre bassins. Ce travail est devant nous, avec différentes clés possibles (la population, les ressources, les pressions, les besoins qui remontent des bassins...). La solidarité interbassins est actuellement posée au profit des outremer. La question n'a pas encore été approfondie sur la solidarité interbassins métropolitaine. Le principe de solidarité joue pleinement à l'intérieur d'un bassin. Il n'est pas encore organisé « interbassins » au-delà de la question de l'outremer qui est bien traitée.

Ensuite, un certain nombre de questions plus précises ont été posées sur la réutilisation. Les choses sont en cours. Des décrets sont en train d'être travaillés pour transformer des avis conformes en avis simples, pour supprimer la durée d'expérimentation de cinq ans qui était trop courte pour que des industriels ou des collectivités se projettent dans des investissements lourds. Cela fait partie des choses qui sont en ce moment à l'étude.

Je termine sur l'intervention de M. Boisneau concernant l'anticipation des périodes de sécheresse en tenant compte de la recharge des nappes. C'est bien une mesure qui est posée en fin de plan et qui nous engage.

M. le président :

Nous avons pris acte de vos interrogations, notamment sur les financements. Je vous promets d'en faire part lors des discussions que nous pourrions avoir.

Un peu dans la continuité des propos de M. Bridet qui disait que finalement, tout est dans tout, c'est-à-dire la manière de vivre, de consommer, à un moment donné, il faudra que nous nous posions les bonnes questions parce que la politique de l'eau n'est que le fruit de la manière dont on jette, dont on trie, dont on travaille. Tout à l'heure, on parlait des pollutions agricoles. L'utilisation des plastiques, par exemple, concerne tout le monde. En revanche, cela devient intéressant quand notre démocratie, notre République se met à poser les bonnes questions. De vrais enjeux de société sont posés, notamment par nos jeunes. Il faut essayer de les entendre, de les comprendre. Si nous ne sommes pas capables de leur donner des perspectives un peu heureuses, ils vont vivre aussi, comme nous, le dérèglement climatique avec frayeur.

Je pense à l'agriculture biologique aujourd'hui. Qu'y a-t-il de plus cohérent que d'essayer de faire une agriculture sans intrants ? Par rapport à une politique de l'eau, ce n'est pas rien, notamment dans les zones de protection de captage, etc. Vous avez vu dans quel état de souffrance se trouve l'agriculture biologique aujourd'hui. C'est aussi l'un des paradoxes de la situation. Je n'aime pas opposer les modèles ou autres mais c'est un constat. Si l'on ne se parle pas entre politiques publiques, on n'y arrivera jamais. C'est l'une des difficultés. Evidemment, nous soutenons la production biologique. Encore une fois, recherchons plus de cohérences.

PLAN DE RÉSILIENCE - VOLET OPÉRATIONNEL

Point « programme/planification » n° 2 de l'ordre du jour

M. le président :

Mes chers collègues, nous allons être obligés de réduire notre ordre du jour. Je m'en excuse par avance auprès de la commission Planification, nous reviendrons sur le volet stratégique la prochaine fois. En effet, comme nous avons des délibérations importantes pour des avis conformes sur les modifications, notamment par rapport au volet opérationnel du plan de résilience et par rapport au fonds vert – en remerciant d'ailleurs la Caisse des dépôts qui est présente –, je vous propose d'aborder ces points opérationnels qui vont nous permettre ensuite de dégager des moyens pour les collectivités et pour nos partenaires.

M. GUTTON :

Je vais peut-être dire un mot avant Mme Doret, directrice des politiques d'intervention. Effectivement, l'actualité a bouleversé assez profondément notre ordre du jour mais finalement, nous allons retrouver une cohérence dans son déroulé puisque quand la commission Programme a commencé à travailler sur une proposition de plan de résilience, c'était en connaissance des orientations qui commençaient à se dessiner pour l'élaboration du plan Eau gouvernemental et après avoir discuté, le 29 novembre à Angers, de la contribution du comité de bassin à ce plan Eau gouvernemental. Ainsi, l'idée de ce plan de résilience est de commencer à décliner sans attendre, dès 2023 et en 2024, les orientations que le président de la République a présentées à Savines-le-Lac la semaine dernière.

Il est donc essentiel aujourd'hui que le comité de bassin, après le conseil d'administration qui en a délibéré, puisse donner son avis – si possible conforme, sinon cela nous bloquerait – de façon à ce que le conseil d'administration tout à l'heure puisse définitivement arrêter ses décisions et que nous puissions mettre en place sur le terrain le dispositif proposé.

M. le président :

C'est à la page 94 du dossier de séance.

Mme DORET :

Je vais vous présenter le volet opérationnel de ce plan de résilience qui va couvrir la période des deux dernières années du 11^e programme (2023-2024), en commençant par faire un lien avec la révision du programme.

En effet, ce plan s'inscrit pleinement dans la continuité de la révision, avec l'adoption fin 2021 de la stratégie en matière de gestion quantitative de l'eau où nous avons déjà identifié cinq leviers d'action sur la résilience des milieux, à savoir :

- l'ensemble des actions qui sont mises sous l'appellation « solutions fondées sur la nature » ;
- tout ce qui relevait des actions liées à la sobriété des usages, donc la réduction et les économies d'eau pour tous les usagers ;
- le partage des prélèvements en eau ; vous savez que depuis, nous avons lancé dans de très nombreux territoires sur le bassin Loire-Bretagne les fameuses analyses hydrologie-milieu-usages-climat ainsi que des démarches de projets de territoire de gestion pour l'eau ;
- le retour à l'équilibre en lien avec le Sdage particulièrement sur les zones en tension quantitative ;
- puis un volet que nous avons déjà identifié sur la sécurisation de la distribution en eau potable.

Pour construire ce plan dans la continuité de la révision, nous nous sommes appuyés sur les éléments qui sont issus du retour d'expérience de l'année de sécheresse 2022 qui, comme vous le savez, a été d'une ampleur et d'une durée exceptionnelle. Souvent, quand on commence à présenter les actions du plan de résilience, on rappelle les faits qui ont marqué l'été 2022. Souvenez-vous, lors du dernier comité de bassin fin novembre, les différents services de l'Etat ont fait un retour assez détaillé à la fois sur la situation hydrologique et sur l'inquiétude que générait déjà à l'époque le remplissage du barrage de Naussac. Je pense que c'est une inquiétude qui perdure puisqu'aujourd'hui, nous savons que nous sommes aux environs de 40 % et que nous avons des probabilités assez faibles d'avoir le même niveau de remplissage qu'en 2022. On avait déroulé aussi tous les impacts que l'on avait pu constater au cours de cette période, à la fois sur les milieux, sur l'agriculture et sur l'alimentation en eau potable. Vous verrez que dans le plan de résilience, nous nous appuyons sur tous ces éléments pour vous faire aujourd'hui des propositions.

Le plan de résilience va porter sur la période 2023-2024. Il va nous permettre de mobiliser les maîtres d'ouvrage pour aller plus vite et donc amplifier l'ensemble des actions qui avaient pu être décidées dans le cadre de la révision. Vous retrouvez dans ce volet opérationnel les cinq leviers qui avaient déjà été identifiés. Vous regarderez dans le document. Ainsi, le plan de résilience permet déjà de rappeler toutes les actions qui sont mobilisables dans le 11^e programme, mais propose également des actions complémentaires.

Nous allons maintenant rentrer un peu dans le détail de ces actions. Nous avons des mesures nouvelles qui entrent dans le 11^e programme. Je vais vous donner quelques exemples.

D'abord, nous allons accroître tout un volet qui va concerner la connaissance des prélèvements pour mieux gérer, par exemple, la mise en place de la télérelève pour l'ensemble des agriculteurs qui sont aujourd'hui dans les organismes uniques de gestion collective.

Nous allons aussi mettre en place des actions d'animation, de sensibilisation de tous les usagers.

Puis, vous l'avez déjà évoqué au travers du plan Eau, il y aura un dispositif particulier pour pouvoir accompagner les collectivités qui vont s'engager dans des programmes de travaux pour réduire les fuites dans les réseaux là où les tensions quantitatives sont les plus fortes.

Il y aura également des relèvements de taux d'intervention, avec des taux qui seront portés, pour les mesures prioritaires, à 70-80 %, voire 100 %, ainsi que toute une série d'appels à projets dont vous avez déjà débattu, qui ont été lancés le 1^{er} avril et qui vont couvrir la période du 1^{er} avril au 31 décembre.

Nous avons également un dispositif très particulier que nous avons appelé « dispositif sur mesure ». Nous l'avons traduit comme un accord de résilience qui va être proposé aux collectivités qui ont eu des ruptures d'alimentation en eau potable. Cela fait le lien avec les travaux qui avaient été conduits et le suivi qui avait été mis en place par l'ARS au cours de l'été 2022.

Si je fais le lien avec le plan Eau et les 170 points noirs, nous en avons identifié 12 sur le bassin Loire-Bretagne, dont 9 qui vont pouvoir être concernés par l'appel à projets sur la réduction des fuites et 3 autres qui ne sont pas forcément sur des territoires en tension mais pour lesquels nous

savons que des études ou des travaux sont déjà en cours. Vous voyez qu'à travers le plan de résilience, nous avons déjà la capacité d'apporter des réponses sur les points noirs qui ont pu être identifiés.

Vous avez ensuite la liste des quatre appels à projets :

- l'appel à projets pour la renaturation des villes et des villages qui est doté de 20 M€ : cela va concerner à la fois tout le volet « infiltration » mais également toute la renaturation des cours d'eau dans les zones urbanisées ;
- l'appel à projets pour les économies d'eau et la sobriété de l'ensemble des usages (collectivités et entreprises), sachant que pour le volet agricole, cela se traite à travers le dispositif particulier du plan stratégique national : 30 M€ sont inscrits pour cet appel à projets ;
- l'appel à projets en faveur de la reconquête de la biodiversité : 6 M€ sont inscrits pour cet appel à projets, sachant que nous mobilisons beaucoup de moyens qui sont déjà dans le 11^e programme sur tout ce qui concerne la restauration des cours d'eau et des zones humides ;
- l'appel à projets pour le remplacement des conduites fuyardes : 40 M€ sont mobilisés dès cette année ; les 180 M€ pour le territoire de Loire-Bretagne donnent une moyenne annuelle de 40 M€ qui seraient mobilisés pour accompagner les collectivités dans ce domaine.

Aujourd'hui, nous allons mobiliser 100 M€ supplémentaires. Je vous préciserai tout à l'heure la provenance de ces moyens qui viennent s'ajouter et qui vont nous permettre de financer ces actions nouvelles ou ces taux relevés.

Vous vous souvenez qu'au moment de la révision du programme, quand nous avons voté la nouvelle stratégie de gestion quantitative, vous aviez redoté le programme sur les actions qui s'inscrivaient dans cette stratégie. A la fin de l'année dernière, vous avez révisé la maquette financière pour aller chercher 93,5 M€ de capacité d'engagement supplémentaire puisque vous saviez que le bassin Loire-Bretagne n'était pas au plafond de ses dépenses. Cela nous donnait cette capacité, donc vous avez décidé de prendre l'intégralité des dotations. Nous sommes donc aujourd'hui au plafond de dépenses.

Pour la deuxième année consécutive, l'arrêté des dépenses a été revu, donc nous aurons encore 8 M€ supplémentaire de capacité d'engagement si nous voulons aller les chercher en 2023.

Puis, nous avons eu, à la fin de l'année 2022, une décision d'attribution de crédits qui étaient dédiés aux agences de l'eau, justement pour la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable. Parmi les 40 M€ qui seront mobilisés dans le cadre de l'appel à projets, 7,2 M€ seront fléchés avec les crédits gouvernementaux qui nous ont été alloués dans la loi de finances rectificatives.

Nous avons cette capacité d'engagement supérieur parce que nous constatons, fin 2022 – c'est encore vrai début 2023 –, un ralentissement des engagements et donc la nécessité d'engager davantage. Nous espérons qu'avec ce plan de résilience, nous allons pouvoir doper les engagements sur les deux dernières années du programme.

Vous voyez que sur les quatre leviers, le cinquième étant plutôt d'ordre réglementaire, nous avons des actions qui se traduisent par le lancement d'appels à projets, voire des augmentations de taux. Vous avez le détail de toutes les actions dans votre dossier. Cependant, nous avons essayé de vous présenter toutes les actions prioritaires qui concernent :

- la résilience des milieux, avec un volet important sur la restauration des milieux humides ;
- la désimperméabilisation et la gestion des eaux pluviales ;
- le développement des pratiques agroécologiques, notamment quand elles sont portées par une maîtrise d'ouvrage publique ;
- le volet « sobriété » avec tout le volet « réduction des consommations » et le volet « réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable » ;
- le partage de la ressource, avec tout ce qui va concerner l'accompagnement des territoires pour essayer d'avoir un dialogue territorial et une concertation ; vous l'avez largement évoqué ce matin ;
- le volet « connaissance », avec des études qui vont se mettre en place sur le bassin Loire-Bretagne ;
- le dernier volet qui est la sécurisation.

Vous avez l'accompagnement des collectivités à travers la mise en œuvre de cet accord de résilience. Juste après, vous avez à l'écran la carte qui vous présente les territoires qui ont mis en place des mesures de gestion au cours de l'été 2022. Cela représente à peu près 150 collectivités sur le bassin Loire-Bretagne, dont 70 d'entre elles ont eu recours au citernage et à la distribution d'eau embouteillée. Ce seront les territoires prioritaires auxquels nous allons proposer, à l'échelle des EPCI, de mettre en place ces accords de résilience. Nous allons travailler avec les collectivités sur une trajectoire de progrès pour qu'elles œuvrent de manière plus durable sur un volet d'économie d'eau, sur la gestion patrimoniale de leur réseau et qu'elles aient une réflexion aussi sur la structuration des compétences et les questions de tarification de l'eau.

Evidemment, chaque accord de résilience sera de nature différente. Vous voyez que contrairement aux épisodes de sécheresse que nous avons pu connaître les années précédentes, tout le bassin Loire-Bretagne a été concerné, y compris l'amont, le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, mais également le Centre Bretagne.

Puis, d'autres territoires ont connu des difficultés mais ont pu avoir recours soit à des interconnexions temporaires, soit à des solutions de ressources de secours, souvent des captages qui étaient fermés de manière temporaire ou définitive, et pour lesquels nous allons travailler également sur les aspects qualitatifs.

Nous passons à la dernière diapositive. Vous l'avez évoqué ce matin, il est évidemment nécessaire que ce plan de résilience se déploie rapidement. Il est donc prévu de mettre en place une information et une communication sur ce plan de résilience. Nous allons très rapidement contacter tous nos partenaires, à la fois les grandes collectivités et les préfets qui avaient déjà engagé des discussions avec les collectivités les plus en difficulté, pour les informer du lancement de ce plan de résilience.

Nous avons également prévu d'avoir une série de webinaires. Les premiers sont déjà calés pour les 11 et 12 mai prochains pour aller à la rencontre des entreprises, des collectivités, des gestionnaires d'espaces naturels, tous les maîtres d'ouvrage qui vont pouvoir accélérer la mise en œuvre des actions sur les deux prochaines années.

Je passe la parole à M. Albert, président de la commission Programme, qui va vous indiquer sur quoi le comité de bassin est sollicité aujourd'hui.

M. ALBERT :

A l'heure actuelle, ce plan de résilience n'est qu'une mise en bouche au regard des discussions que nous avons eu tout à l'heure et même sur le plan national. Nous aurons probablement de grandes discussions sur le 12^e programme à venir à la commission Programme.

J'en profite aussi pour dire que le plafond de recettes et de péréquation, il faut le prendre vis-à-vis de nos partenaires, notamment l'OFB qui peut être un élément important. Quand on parle de territoires, on parle aussi de bords de mer et linéaires de côtes. Il faut prendre tout cela en compte.

Concernant ce plan de résilience, la commission a jugé cette modification de programme et ce plan de résilience comme étant pertinents. Comme l'a souligné Bernadette Doret, c'est la conjoncture, avec une consommation de crédits qui est très en deçà de ce que nous pouvions espérer.

Néanmoins, la commission a demandé que dans le cadre de l'accompagnement des collectivités, soit prise en compte – sur un plan plus large que les simples communes ou intercommunalités qui se sont retrouvées en rupture d'alimentation en eau potable – une réflexion territoriale quantité/qualité avec toute l'agilité de l'agence et la spécificité locale.

Il y a eu d'autres réflexions sur ce plan de résilience. Certains voudront peut-être intervenir. Cela a été voté à l'unanimité.

Mme FORTUNE :

Je représente France Nature Environnement Centre-Val de Loire. J'ai une petite question par rapport à votre présentation. Sur la question de la majoration pour les zones de revitalisation rurale, la formulation dans les maquettes qui sont proposées laisse à penser que cette majoration pourrait être limitée aux maîtres d'ouvrage publics. Or, l'objectif qui avait été discuté en commission était bien de redynamiser les engagements. Je pense en particulier à la question de la restauration des zones humides. Que ce soit pour les conservatoires d'espaces naturels, qui sont

évidemment des acteurs majeurs, mais aussi pour tous les autres acteurs associatifs privés qui peuvent s'investir sur ces questions, je pense que cette majoration de 10 %, pour atteindre 80 % dans les zones de tête de bassin en particulier, est vraiment un levier déclencheur de développement de nouveaux projets.

Je voulais être sûre que nous nous comprenons bien sur cette formulation : « Une majoration peut être accordée dans le cadre de la solidarité urbain/rural pour les collectivités éligibles ». J'en conclus qu'il s'agit bien du territoire et non pas de la nature du porteur de projet.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à M. Pointereau.

M. POINTEREAU :

Dans la même veine de ce que vient d'indiquer notre collègue, pour les appels à projets sur les réseaux d'eau potable, a-t-on le bonus de 10 % ZRR ? Nous nous apercevons que l'on consomme très peu les budgets. Ne pourrait-on pas imaginer d'avoir un bonus de 10 % pour les ZRR ?

Mme DORET :

Pour répondre à la première question, c'est une augmentation de taux – c'est là où se fait l'acquisition –, donc cela concerne l'ensemble des porteurs de projets.

Ensuite, en réponse à M. le Sénateur, vous avez vu que nous agissons prioritairement là où c'est en tension quantitative. Par conséquent, le zonage qui est appliqué pour l'appel à projets sur les réseaux fuyards, c'est le zonage du Sdage. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus augmenter les prélèvements dans les zones de répartition des eaux. Puis, dans le zonage 7b3, nous ne pouvons pas les augmenter. Nous avons donc une baisse d'un côté et pas d'augmentation de l'autre. Cela ne concerne pas le zonage de solidarité des territoires. Ainsi, il n'y a pas de modification en ZRR.

En revanche, dans les territoires qui ont rencontré des difficultés, qui sont très souvent des territoires en ZRR, dans le cadre des accords de résilience, nous aurons la possibilité de mobiliser les fonds qui sont dans cet appel à projets jusqu'à 70 %. Il y a bien une forme de solidarité. Vous l'avez vu sur les cartes, ce sont des communes qui ont rencontré des difficultés, qui n'avaient pas transféré la compétence, et pour beaucoup d'entre elles, elles sont en zone de revitalisation rurale.

M. ALBERT :

Juste un complément concernant les conservatoires, il y avait d'autres partenaires qui intervenaient. Nous ne voulions pas non plus que ces partenaires se désistent à un moment donné. C'était aussi un élément d'alerte sur le sujet.

M. le président :

Y a-t-il des votes contre ces propositions ? Y a-t-il des abstentions ? Puis-je considérer que le vote est unanime ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024 – avis conforme sur la modification du document de cadrage du 11^e programme pour mettre en œuvre le plan de résilience de bassin 2023-2024.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2023-02 du 6 avril 2023.

GESTION PAR L'AGENCE DE L'EAU DE MESURES DU FONDS VERT

Point « programme/planification » n° 3 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

La loi de finances de 2023 a été dotée de 2 Md€ pour financer les investissements locaux en faveur de la transition écologique. Il appartient aux agences de gérer ce fonds avec les préfets de région et de département. L'agence de l'eau Loire-Bretagne avait déjà deux appels à projets qui sont la renaturation en ville et la stratégie nationale biodiversité qui vont être dotés de ces fonds supplémentaires.

L'agence de l'eau va recueillir les avis d'opportunité sur le comité de sélection régionale. Deux mesures concernent l'agence :

- la renaturation des villes et villages et la renaturation des sols et espaces urbains ;
- la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et la végétalisation des bâtiments et équipements publics.

La stratégie nationale pour la biodiversité se décline sur quatre axes : la stratégie nationale pour les aires protégées, la protection des espaces, la réduction des pressions et la restauration écologique.

La commission a discuté sur le fait d'associer les départements à ces projets. S'est posée la question de fongibilité entre régions (possible ou pas) sur la question des fonds. Seront-ils utilisés ou pas sur chaque département ou région ?

Elle a dit toute la difficulté d'avoir la maîtrise foncière.

Elle a fait valoir le temps de montage de projets « ingénierie » qui va avantager les grosses collectivités ou associations.

Elle s'est inquiétée de la non-prise en compte du plancher interne par dossier pour l'agence.

Elle invite à faire rapidement la promotion de ces deux appels à projets, en soulignant toutes les mesures importantes sur le territoire, et à valider à l'unanimité la modification de programme.

A été présentée une réflexion sur la gestion de la biodiversité « éolien en mer » pour les nouveaux parcs éoliens. La délibération page 199 vous propose de prendre aussi cet élément en compte pour la délégation au directeur.

Mme AUBERGER :

Je représente la Fédération des conservatoires d'espaces naturels. Ma demande est relative à une difficulté de compréhension, notamment si nous pouvons aller sur le fonds vert. Je m'explique.

Nous sommes un certain nombre d'associations qui font de la gestion d'espaces naturels. Nous sommes très impliqués dans le plan Loire et sur les thématiques de la dynamique fluviale. Le contrat 2015-2020 a permis de faire de l'animation pour de l'acquisition foncière à l'amiable, et par là même, d'engager un certain nombre d'actions opérationnelles qui ont d'ailleurs été jugées très positives dans l'évaluation qui a été effectuée par l'établissement public Loire.

Pour la nouvelle programmation du FEDER, nous avons envisagé de déposer des dossiers avec des financements 50 % agence de l'eau et 50 % FEDER. Or, aujourd'hui, le FEDER tel qu'il est profilé ne permet plus de faire de l'acquisition foncière et de l'animation dans certaines de nos actions, notamment les actions 45 sur la préservation des champs de dispersion et l'action 46 sur la reconstitution des espaces de mobilité. Par conséquent, la seule voie que nous avons pour pouvoir remplir nos engagements vis-à-vis de l'agence – puisqu'autrement, nous ne pouvons pas faire –, c'est d'aller sur le fonds vert. Toutefois, dans l'écriture actuelle du fonds vert, nous avons l'impression qu'il faut un peu tordre la phraséologie pour faire passer le « truc ». Je vous demande votre avis : est-ce que c'est jouable ou pas ?

Mme DORET :

Nous commençons juste à avoir les premiers dossiers en instruction. Comme nous l'avons dit, il y a des sujets sur lesquels nous prenons les avis, notamment ceux des services de l'Etat.

Il est inscrit dans le règlement du fonds vert que le fonds vert est là pour créer un effet levier. Ainsi, lorsque des financements sont mobilisables ailleurs, on privilégie les autres financements. En l'occurrence sur les sujets que vous évoquiez, sur le volet « acquisition de zones humides », vous avez vu que dans le plan de résilience, les taux ont été largement augmentés, donc l'agence de l'eau va pouvoir intervenir à 70 % sur les acquisitions.

Après, je pense que d'autres actions que vous portez peuvent être éligibles au fonds vert. Ce que nous regardons chaque fois, c'est l'articulation. Sur le fonds vert, les taux de financement vont être différents d'une région à l'autre. Ce n'est pas comme pour un dispositif à l'agence où vous appliquez les mêmes modalités sur l'ensemble du bassin. En l'occurrence, chacune des régions aura sa propre façon de faire. Une articulation sera forcément trouvée avec les mesures qui sont financées par l'agence de l'eau. Puis, le fait que l'agence gère les deux mesures va nous faciliter les choses.

L'idée, c'est de bien aiguiller ensuite les maîtres d'ouvrage pour qu'ils aillent chercher les financements là où ils sont. Après, je pense que c'est éligible mais je ne connais pas par cœur toutes les mesures. Il existe beaucoup de sous-mesures dans la mesure « stratégie nationale de la biodiversité ». De toute façon, tout est accessible sur le site aides-territoires.

M. BOISNEAU :

J'ai une question un peu similaire concernant un autre élément important de la biodiversité que sont les poissons grands migrateurs. Nous avons vu que les fonds disponibles dans l'appel à projets « migrateurs » du plan Loire, les fonds FEDER et agence de l'eau – que je remercie par ailleurs – sont malheureusement insuffisants pour pouvoir couvrir tous les besoins, notamment les urgences actuelles compte tenu des conditions de migration catastrophiques depuis deux ou trois ans, mais je ne reviens pas dessus. Il n'y a pas de fonds disponibles. La question se pose : le fonds vert pourrait-il contribuer à la mise en œuvre de ces actions d'urgence pour sauver les poissons migrateurs ?

M. le président :

Je pense qu'il y a un certain nombre de questionnements qui sont légitimes et qu'il va falloir lever. Il faut absolument que l'agence et les régions se rapprochent pour voir comment nous établissons nos feuilles de route respectives, notamment sur les fonds européens, mais avec l'Etat. Je considère que ce sont des financements supplémentaires qui doivent contribuer à accélérer la prise en compte d'un certain nombre de choses. J'entends bien vos inquiétudes. Il faut absolument que nous aidions à les lever. Je propose donc que nous essayions de tout mettre en œuvre pour trouver les lieux de concertation pour nous permettre d'avancer, y compris sur la question de M. Boisneau. Puis, sur le principe, il faut que nous soyons assez souples pour nous adapter, que ce soit sur le fonds vert ou sur ce qui a été évoqué précédemment. En tout cas, nous n'allons pas nous plaindre d'avoir un peu plus de dotations, surtout dans le contexte actuel.

Mes chers collègues, je sou mets au vote cette proposition, en ayant pris en compte les différentes interventions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je peux donc considérer que le vote est unanime.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024 – avis conforme sur la modification du document de cadrage du 11^e programme pour prendre en compte la gestion de fonds confiés par l'Etat.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2023-03 du 6 avril 2023.

M. le président :

Mes chers collègues, nous arrivons au terme de notre comité bassin. Cela a été un peu long et je m'en excuse. Merci à toutes et à tous. Je vous souhaite un bon appétit et un très bon retour.

M. GUTTON :

Le prochain comité de bassin aura lieu le 4 juillet à Bourges, a priori en présentiel et sans visioconférence.

La séance est levée à 13h15.

COMITÉ DE BASSIN

Séance plénière du jeudi 6 avril 2023 (à 10h00 à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - salle Sologne)

Membres et assistants de droit

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	M. RIGLET Jean-Luc
P	Mme ALEXANDRE Delphine	SIGNÉ	
P	Mme ARCANGER Jacqueline	EN VISIO (jusqu'à 12h21)	Mme HAMARD Marie-Josèphe
P	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	EN VISIO	
A	M. AUZEMERY Alain		
P	Mme BARANGER Hélène	SIGNÉ	
P	M. BARRY Philippe	EN VISIO	
A	M. BAYLE Pierre		
P	M. BEAUDOIN David	EN VISIO	
R	Mme BEAUVAL Anne R. par M. François-Jacques CHENAIS	EN VISIO	M. RIGOLET-ROZE Fabrice
P	Mme BERNARD Lydie	EN VISIO	
P	Mme BERNARD Nathalie	EN VISIO (jusqu'à 12h45)	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BERTHIER Emmanuel		
R	Mme BERTRAND Julie R. par Mme Aurélie LASSUS-DEBAT	EN VISIO	
A	Mme BERVAS Viviane		
P	M. BLONDET Jacques	EN VISIO (à partir de 11h)	
A	M. BOCK François		
P	M. BODENES Jean-Michel	SIGNÉ	
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	M. LE GAL Philippe
P	M. BOIVENT Joseph	EN VISIO	
P	Mme BONNEAU Marie-Thérèse	EN VISIO	
P	M. BONNEFOUS Nicolas	EN VISIO	
P	M. BORDEAU Bruno	EN VISIO	
A	Mme BOUVET Françoise		
P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ	M. SOULABAILLE Yann Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé
P	M. BROSSIER Jean-Claude	SIGNÉ	
P	M. BRUGÈRE Didier	EN VISIO (jusqu'à 12h01)	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BRULÉ Hervé R. par Mme Sandrine CADIC	SIGNÉ	M. FISSE Eric Mme LAVAURE Anouk
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
A	Mme BUCCIO Fabienne		
P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	
P	M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	
R	M. CASTANET Philippe R. par Mme Laure TROTIN	EN VISIO	M. DUPUY Paul-Henry
P	M. CATHELIN Jean-Louis	SIGNÉ	
P	Mme CHALOT Marion	EN VISIO	
P	M. CHARPENTIER Arnaud	EN VISIO	
P	M. CHITO Christian	EN VISIO	M. RIOL Pierre
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	M. NOGIER Fabien
P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ	
P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	
P	M. DE BOISSIEU Bertrand	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. DE PAUL Camille	SIGNÉ	
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	M. ORFEUVRE Jean-Jacques
A	Mme DELATTRE Flavie		
P	Mme DELMOULY Véronique	EN VISIO	
A	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par Mme Estelle RONDREUX	EN VISIO (jusqu'à 12h26)	Mme BUCCIO Fabienne
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
A	M. DOUCET Claude		
P	Mme DUBOIS Marielle	SIGNÉ	
A	M. DUPUY Paul-Henry		
P	M. EL ARRASSE Abdelmajid	EN VISIO	
P	Mme ENGSTRÖM Régine	SIGNÉ	
P	M. FAURIEL Olivier	SIGNÉ	
A	Mme FÉLIX Irène		
P	Mme FÉNÉON Stéphanie	SIGNÉ	
P	M FERRAND Emmanuel	EN VISIO	M. VACHELARD Jean-Luc

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. FISSE Eric		
P	Mme FISSELIER Maëlle	EN VISIO	
P	M. FOUILLET Olivier	EN VISIO	
P	Mme FOURTUNE Marion	SIGNÉ	
P	M. FRÉCHET Daniel	EN VISIO	M. MURZI Lucien
P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
P	M. GANDRIEU James	SIGNÉ	M. MOELO Didier
P	Mme GARAND Annabelle	EN VISIO	
P	Mme GARÇON Agnès	EN VISIO	
P	M. GAULANDEAU Claude	SIGNÉ	M. LE COAT Robert.
P	Mme GÉRARD Barbara.	EN VISIO	
P	Mme GÉRARD Faustine	EN VISIO	
P	Mme GERVES Valérie	EN VISIO	
A	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé		
P	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle	SIGNÉ	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
R	Mme GOUACHE Florence R. par Mme Chrystel MEAR-BRENAUT	SIGNÉ	M. LESTOILLE Jean-Pierre M. ROBINE Franck
P	Mme GOUIN Véronique	SIGNÉ	Mme LOUBIERE Delphine
P	M. GRELICHE Eric	SIGNÉ	
P	Mme GRIVOTET Françoise	EN VISIO	
P	M. GUÉRET Jean-Pierre	EN VISIO	
P	M. GUILLAUME Pierre	EN VISIO	
A	M. GUITTON Jean-Sébastien		
A	M. GUYON Didier		
R	M. GUYOT Etienne R. par M. Sébastien GOUPIL	EN VISIO	
P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	Mme FELIX Irène
A	Mme HAMARD Marie-Josèphe		
P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	
A	M. HENRY Philippe		
P	Mme HÉRILIER Marie-Jeanne	EN VISIO	
P	M. HERVÉ Pascal	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. HUET Gilles		
A	Mme HUET Solange		
A	M. JALLET Sébastien		
P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	
A	Mme KERBORIOU Edwige		
P	M. LABROUSSE Mathieu	EN VISIO	
P	Mme LAMOUR Marguerite	EN VISO	
A	Mme LAVAURE Anouk		
P	M. LE CLAINCHE Jean-Claude	EN VISIO	
A	M. LE COAT Robert.		
P	Mme LE FÉLIC Anne-Élisabeth	EN VISIO	
A	Mme LE FEUR Sandrine		
A	M. LE GAL Philippe		
A	M. LE GOFF Roger		
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	Mme BOUVET Françoise

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. LE NILIOT Philippe	EN VISIO (jusqu'à 12h41)	
P	Mme LE QUER Marie-Christine	EN VISIO	Mme BERVAS Viviane
P	Mme LE SAINT Florence	EN VISIO	
R	M. LEBAS Olivier R. par Mme Mathilde GARNIER	EN VISIO	M. STOUMBOFF Michel
P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	M. BOCK François
P	M. LEFRANC Hugues	EN VISIO	
A	M. LEGENDRE Rodolphe		
P	Mme LEGRAND Marion	SIGNÉ	
P	M. LEIBREICH Johann	EN VISIO	
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
A	Mme LOUBIÈRE Delphine		
P	M. LOUVET Thomas	SIGNÉ	
P	Mme MAHÉ Laurence	EN VISIO	
P	M. MARTIN Lionel	EN VISIO	
P	M. MARTINS Elmano	EN VISIO (jusqu'à 11h53)	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. MARY Jean-François	EN VISIO	
P	M. MASSON Rodolphe	SIGNÉ	
A	M. MATHIEU Sylvain		
P	Mme MATHYS Nicole	SIGNÉ	
R	Mme MÉDARD Alice-Anne R. par M. Hervé TREHEIN	EN VISIO	M. PUYRAZAT Michel
A	M. MÉNIER Jean-René		
P	M. MÉRY Yoann	SIGNÉ	
A	Mme MÉTAYER Béatrice		
P	Mme MÉZIÈRE-FORTIN Marie	SIGNÉ	
P	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	EN VISIO	
A	M. MICHEL Louis		
P	M. MILLIERAS Christophe	SIGNÉ	
A	M. MOELO Didier		
P	M. MOREL Gilles	EN VISIO	
A	M. MURZI Lucien		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. NOGIER Fabien		
R	Mme NOGUERA Elise R. par Mme Anne SERRE	EN VISIO	
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
A	M. ORFEUVRE Jean-Jacques		
P	M. PAGESSE Pierre	SIGNÉ	
P	M. PATEY Philippe	EN VISIO	
P	M. PAVILLON Jean-Paul	EN VISIO	
P	M. PERROCHON Serge	EN VISIO	
P	Mme PERTHUISOT Johanne	SIGNÉ	
A	Mme PEYSSELON Valérie		
P	M. PIERSON Jean-Paul	EN VISIO	
P	M. PIRIOU Jean-Yves	EN VISIO	
R	M. POINSSOT Christophe R. par M. Alain SAADA	SIGNÉ	
P	M. POINTEREAU Rémy	SIGNÉ	
P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	M. GUITTON Jean-Sébastien

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme POUPARD Marie-Claire	EN VISIO	
A	M. PUYRAZAT Michel		
P	Mme RAPOSO Sophie	EN VISIO	
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	M. VINCENT Patrick
A	M. RIGLET Jean-Luc		
A	M. RIGOULET-ROZE Fabrice		
A	M. RIOL Pierre		
A	M. ROBINE Franck		
P	Mme ROCHER Isabelle	SIGNÉ	
P	M. RONDEAU Joseph	EN VISIO	
P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	EN VISIO	
A	M. ROUSSEL Pierre		
P	Mme ROUSSET Nathalie	EN VISIO	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	Mme KERBORIOU Edwige
A	Mme SEBIRE Laurena		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine	EN VISIO	
P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	M. MENIER Jean-René
A	M. SOULABAILLE Yann		
A	M. STOUMBOFF Michel		
R	M. TRÉTOU Olivier R. par Mme Gwenaëlle COTONNEC	EN VISIO	
A	M. UZENAT Simon		
A	M. VACHELARD Jean-Luc		
P	M. VALETTE Charles	EN VISIO	
A	M. VALLÉE Mickaël		
P	M. VAURS Christophe	EN VISIO	
P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	
P	M. VIAL Christophe	EN VISIO	
R	M. VIGUIER Jérôme R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	
R	Mme VINCE Agnès R. par M. Jérôme GUEVEL	EN VISIO	
A	M. VINCENT Patrick		

MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS	
TOTAL	157

Présents : 127
Dont représentés : 13
Pouvoirs donnés : 30

Quorum 1 / 2 de 178 = 89

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
A	M. DINGREMONT Benoît	
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ

Participant également

	NOM	ÉMARGEMENT
P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	SIGNÉ
P	M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ
P	M. GABRIS Bruno <i>Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce du Bassin Loire-Bretagne</i>	SIGNÉ
P	M. MOREAU Guy	EN VISIO
P	M. WALCH Laurent <i>DRAAF CVL</i>	SIGNÉ